

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL au 31/12/2016



NOUS SOMMES L'OLYMPIQUE LYONNAIS 

Sommaire

Rapport semestriel d'activité au 31 décembre 2016 **p. 2**

1-1 Produits des activités	p. 2
1-2 Eléments constitutifs du résultat	p. 5
1-3 Bilan	p. 7
1-4 Faits marquants du semestre	p. 8
1-5 Principales transactions avec les parties liées	p. 12
1-6 Arrêté des comptes semestriels consolidés résumés	p. 12
1-7 Résultats sportifs au 31 décembre 2016	p. 12
1-8 Evénements intervenus depuis le 1 ^{er} janvier 2017	p. 13
1-9 Facteurs de risques	p. 14
1-10 Résultats sportifs au 21 février 2017	p. 15
1-11 Perspectives à court et moyen termes	p. 15

Comptes consolidés semestriels résumés au 31 décembre 2016 **p. 17**

Compte de résultat	p. 21
Bilan	p. 22
Tableau de variation des flux de trésorerie	p. 24
Tableau de variation des capitaux propres	p. 26
Notes annexes	p. 27

Attestation du responsable du rapport financier semestriel **p. 66**

Rapport des Commissaires aux Comptes **p. 67**

Rapport semestriel d'activité au 31 décembre 2016

1-1 Produits des activités

Les produits des activités s'élèvent à 111,8 M€ au 31 décembre 2016 contre 107,8 M€ au 31 décembre 2015, soit une variation de +4,0 M€ (+4%).

Les produits des activités hors joueurs sont en forte progression et s'établissent à 110,3 M€ au 31 décembre 2016, contre 81,7 M€ au 31 décembre 2015 (+28,7 M€, +35%). Ils bénéficient de l'activité liée à l'exploitation du Parc OL (Gerland lors du 1^{er} semestre de N-1).

Les produits de cessions de joueurs s'élèvent à 1,5 M€, contre 26,2 M€ au 31 décembre 2015, le Conseil d'Administration ayant décliné durant l'été 2016 des offres de transferts de certains joueurs en lien avec la participation du club à la phase de groupe de Champions League 2016/2017.

Produit des activités (du 1^{er} juillet au 31 décembre)

En M€ (du 1 ^{er} juillet au 31 décembre)	1 ^{er} semestre 2016/2017	1 ^{er} semestre 2015/2016	Var. M€	Var. %
Billetterie	21,6	7,6	+14,0	+184%
<i>dont Championnat</i>	14,2	4,9	+9,3	
<i>dont Europe</i>	6,7	2,5	+4,2	
<i>dont Autres matchs</i>	0,7	0,2	+0,4	
Partenariats – Publicité	13,8	11,1	+2,7	+25%
Droits TV et marketing	62,5	54,6	+7,9	+14%
<i>dont LFP-FFF</i>	24,3	17,6	+6,7	
<i>dont UEFA</i>	38,2	37,0	+1,2	
Events	3,9	-	+3,9	NA
Produits de la marque	8,6	8,4	+0,2	+2%
Produits des activités hors contrats joueurs	110,3	81,7	+28,7	+35%
Produits de cessions des contrats joueurs	1,5	26,2	-24,7	-94%
Total des produits des activités	111,8	107,8	+4,0	+4%

Recettes de billetterie en forte hausse : +184%, +14,0 M€

(semestre N : 21,6 M€, semestre N-1 : 7,6 M€)

Les recettes de billetterie bénéficient de la pleine exploitation du Parc OL sur le 1^{er} semestre 2016/2017 (Stade de Gerland en N-1). Elles progressent ainsi de 14,0 M€ pour s'élever à 21,6 M€ contre 7,6 M€ au 31 décembre 2015.

Les revenus de billetterie du Championnat progressent de 9,3 M€ pour s'établir à 14,2 M€ contre 4,9 M€ en N-1. L'affluence moyenne par match de Ligue 1 est de 40 618 spectateurs sur la période, contre 31 620 au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 28%. En tenant compte des autres matchs hors Championnat (1/8^{ème} de finale de la Coupe de la Ligue), les revenus de billetterie domestique progressent de 9,7 M€ et s'établissent à 14,9 M€ contre 5,1 M€ en N-1.

Les recettes de billetterie Europe, avec un nombre de matchs équivalents en Champions League par rapport à l'exercice précédent, bénéficient également de l'effet du Parc OL et s'établissent à 6,7 M€, contre 2,5 M€ au 31 décembre 2015 (soit une progression de 4,2 M€).

Le revenu moyen par match, comprenant les revenus de billetterie Grand public et VIP (y compris prestations), les revenus de merchandising jour de match, commission catering, et parking, a plus que doublé et s'établit à 1,7 M€ sur le 1^{er} semestre 2016/2017, toutes compétitions confondues (0,8 M€ sur le 1^{er} semestre 2015/2016 à Gerland), générant une marge brute de 54%. Ramené au spectateur, le revenu moyen « matchday », toutes compétitions confondues, s'est établi à 44 € sur le semestre, progressant de 63% par rapport au 31 décembre 2015 (27 € au 31 décembre 2015), porté par une nouvelle politique tarifaire proposant notamment une gamme de prix élargie.

Produits de partenariats et publicité en progression : +25%, +2,7 M€

(semestre N : 13,8 M€, semestre N-1 : 11,1 M€)

Les produits de partenariats et publicité s'établissent à 13,8 M€ contre 11,1 M€ au 31 décembre 2015, en progression de 2,7 M€ (+25%) du fait de (i) l'évolution des partenariats marketing et des hospitalités, (ii) l'apport de l'activité « Loges 365 », et (iii) l'application des nouvelles modalités contractuelles avec la régie commerciale Lagardère Sports depuis l'entrée au Parc OL (cf note 4.1 de l'annexe des comptes consolidés).

Le nouveau centre d'entraînement professionnel mixte, mis en service en juillet 2016 et inauguré officiellement le 10 octobre 2016, bénéficie du naming « Groupama OL Training Center ».

La « Groupama OL Academy », nouveau centre de formation mixte situé sur la commune de Meyzieu, à proximité du Parc OL, bénéficie également du naming Groupama ; il a été mis en service en septembre 2016 et inauguré officiellement le 27 octobre 2016.

Droits TV et marketing en hausse : +14%, +7,9 M€

(semestre N : 62,5 M€, semestre N-1 : 54,6 M€)

Les droits TV et marketing s'élèvent au total à 62,5 M€ contre 54,6 M€ au 31 décembre 2015, en progression de +14%.

Au niveau domestique (LFP, FFF), les droits TV s'établissent à 24,3 M€, contre 17,6 M€ au 31 décembre 2015 (+6,7 M€, +38%). Ils bénéficient de l'impact favorable du classement provisoire en Championnat de France à mi-saison (4^{ème} place au 31 décembre 2016 vs. 9^{ème} place au 31 décembre 2015) ainsi que de l'augmentation globale des droits TV distribuables sur la nouvelle période 2016/2017 - 2019/2020. Les revenus bruts distribuables aux clubs de Ligue 1 et Ligue 2 pour la saison 2016/2017 s'élèvent à 801 M€ (vs. 648 M€ pour la saison 2015/2016, soit +24%).

Au niveau international (UEFA), le club a disputé la phase de groupes de Champions League cette saison, comme la saison précédente. Les droits TV UEFA atteignent 38,2 M€ au 31 décembre 2016 (37,0 M€ au 31 décembre 2015), soit une progression de 1,2 M€ liée à une meilleure performance en phase de groupes ainsi qu'à des reliquats de revenus relatifs à la Champions League 2015/2016, perçus au 1^{er} trimestre de l'exercice 2016/2017.

Events : 3,9 M€, nouvelle ligne de produits

(semestre N : 3,9 M€, semestre N-1 : 0 M€)

Plusieurs événements phares se sont tenus au sein du Parc OL au cours du 1^{er} semestre 2016/2017 avec notamment la demi-finale de l'Euro 2016 de football (6 matchs joués au total entre juin et juillet), le concert de Rihanna le 19 juillet 2016 et un match de la ligue Magnus (winter game) de hockey sur glace le 30 décembre 2016.

Au 2nd semestre, le Parc OL accueillera notamment la finale de la Coupe de la Ligue le 1^{er} avril 2017, le concert de Coldplay le 8 juin 2017 et le Monster Jam le 24 juin 2017. Des événements sont d'ores et déjà programmés sur le prochain exercice : le concert de Céline Dion le 12 juillet 2017 ou encore la finale de l'Europa League 2018.

Les nouvelles activités complémentaires, développées depuis la mise en service du Parc OL, notamment l'accueil de conventions, séminaires BtoB & événements Corporate (152 séminaires au cours du 1^{er} semestre de l'exercice, soit plus de 16 200 personnes) et les visites du stade (20 385 visites depuis le début de saison), poursuivent leur progression.

Produits de la marque en légère progression (+2%)

(semestre N : 8,6 M€, semestre N-1 : 8,4 M€)

Les produits de la marque progressent de 2% et s'établissent à 8,6 M€ contre 8,4 M€ au 31 décembre 2015, en relation notamment avec les nouveaux espaces de vente du Parc OL (Megastore) et du centre-ville, et la poursuite de la progression du e-Commerce (+18%).

Produits de cessions des contrats joueurs

(semestre N : 1,5 M€, semestre N-1 : 26,2 M€)

Compte tenu de la participation du club à la phase de groupe de Champions League, le Conseil d'administration a souhaité préserver l'effectif professionnel du club et a ainsi décliné plusieurs offres importantes de transferts durant l'été 2016.

Ainsi, les produits de cessions des contrats joueurs s'établissent à 1,5 M€ seulement et correspondent à la cession du contrat de Lindsay Rose au FC Lorient en juillet 2016. Au 31 décembre 2015, les produits de cessions des contrats de joueurs s'élevaient à 26,2 M€.

Au 31 décembre 2016, l'équipe professionnelle masculine était composée de 35 joueurs, dont 31 internationaux et 21 joueurs formés à l'Academy.

1-2 Eléments constitutifs du résultat

Compte de résultat consolidé simplifié du 1^{er} semestre (du 1^{er} juillet au 31 décembre)

En M€ (du 1 ^{er} juillet au 31 décembre)	1 ^{er} semestre 2016/2017	1 ^{er} semestre 2015/2016	Var. M€
Produits des activités	111,8	107,8	+4,0
Frais de personnel	-55,8	-46,6	-9,2
Achats et charges externes	-40,2	-18,8	-21,4
Impôts et taxes	-2,8	-1,7	-1,1
Valeur résiduelle des contrats joueurs	-1,0	0,0	-1,0
Excédent brut d'exploitation	12,1	40,7	-28,6
<i>Dont EBE hors contrats joueurs</i>	<i>11,6</i>	<i>14,6</i>	<i>-3,0</i>
<i>Dont EBE sur contrats joueurs</i>	<i>0,5</i>	<i>26,2</i>	<i>-25,6</i>
Amortissements & provisions nets joueurs	-5,8	-6,9	+1,1
Amortissements & provisions nets hors joueurs	-9,3	-2,2	-7,0
Autres produits et charges opérationnels courants	+11,0	-0,7	+11,8
Résultat opérationnel courant	8,1	30,8	-22,7
<i>Dont ROC hors contrats joueurs</i>	<i>13,3</i>	<i>11,6</i>	<i>+1,8</i>
<i>Dont ROC sur contrats joueurs</i>	<i>-5,2</i>	<i>19,2</i>	<i>-24,5</i>
Résultat financier	-10,7	-0,8	-9,9
Résultat avant impôts	-2,6	30,0	-32,6
Résultat net part du groupe	-2,3	19,7	-22,0

Excédent brut d'exploitation (semestre N : 12,1 M€, semestre N-1 : 40,7 M€)

L'excédent brut d'exploitation (EBE) demeure très positif, pour s'établir à 12,1 M€ au 31 décembre 2016 (vs. 40,7 M€ au 1^{er} semestre 2015/2016, période qui avait été marquée par un montant important de cessions de joueurs).

Hors contrats joueurs, l'EBE s'élève à 11,6 M€ sur le semestre écoulé, contre 14,6 M€ l'année précédente. Cette légère diminution est principalement due à la hausse des charges de personnel (+9,2 M€ vs. N-1) en lien avec les recrutements de l'été 2016, et le maintien d'un effectif professionnel conséquent dans l'objectif de la participation à la phase de groupes de Champions League. Le ratio « Charges de personnel/Produits d'activités » s'élevait à 50% au 31 décembre 2016, conforme aux objectifs du groupe.

La hausse des Achats et charges externes (+21,4 M€ vs. N-1) est à mettre en relation avec la mise en exploitation du Parc OL le 9 janvier 2016 et concerne notamment (i) les nouvelles charges liées à l'exploitation du Parc OL, (ii) les charges liées aux nouvelles activités développées au sein du Parc OL, (iii) la hausse des charges d'organisation de match du fait de l'augmentation de la capacité du stade, et (iv) l'application de nouvelles modalités contractuelles avec la régie commerciale Lagardère Sports depuis l'entrée au Parc OL.

L'EBE sur contrats joueurs s'élève à 0,5 M€ et concerne la plus-value dégagée sur la cession de Lindsay Rose au FC Lorient en juillet 2016. Au 31 décembre 2015, il s'élevait à 26,2 M€ en lien avec une activité de

trading soutenue lors de l'été 2015 qui concernait exclusivement des joueurs issus du centre formation de l'OL, et donc génératrice de plus-values égales à 100% des produits de cessions.

La valeur marché de l'effectif professionnel masculin reste élevée et s'établit à 208,3 M€ au 31 décembre 2016 contre 178,2 M€ au 31 décembre 2015 (valorisation OL basée sur Transfermarkt). Les plus-values potentielles qui en résultent s'établissent ainsi à 170,4 M€ au 31 décembre 2016, en hausse de 26 % sur 1 an, et concernent principalement des joueurs issus de l'Academy (86 % du total des plus-values potentielles).

Résultat opérationnel courant (semestre N : 8,1 M€, semestre N-1 : 30,8 M€)

Le résultat opérationnel courant (ROC) au 31 décembre 2016 est positif et s'élève à 8,1 M€ (vs 30,8 M€ au S1 2015/2016). En particulier, le ROC hors contrats joueurs s'établit à 13,3 M€ contre 11,6 M€ en N-1, en hausse de 1,8 M€. Il est à noter que l'évolution du ROC global constaté sur le semestre est marquée par la quasi-absence de trading de joueurs sur le semestre écoulé.

Les amortissements et provisions nets sur contrats joueurs enregistrent une légère diminution de 1,1 M€ par rapport à N-1 (5,8 M€ contre 6,9 M€). Les autres amortissements et provisions nets s'établissent à 9,3 M€, contre 2,2 M€ au 31 décembre 2015, en augmentation de 7,1 M€ en relation principalement avec les dotations aux amortissements liées au Parc OL (0 au 31 décembre 2015).

Les autres produits et charges opérationnels courants sont positifs à 11,0 M€ (vs. -0,7 M€ au 31 décembre 2015) et concernent principalement des plus-values de cessions réalisées en décembre 2016 sur les actifs de Tola Vologe (anciens Siège du groupe, centres d'entraînement et de formation situés à Gerland), de la SCI Mégastore (boutique de Gerland), sur les droits à bâtir de l'îlot hôtellerie du site Parc OL, ainsi qu'une indemnité d'assurance.

Résultat financier (semestre N : -10,7 M€, semestre N-1 : -0,8 M€)

Le résultat financier semestriel s'établit à -10,7 M€ (vs. -0,8 M€ au 1^{er} semestre 2015/2016). Il intègre notamment cette année les charges financières liées au plan de financement du Parc OL (crédit bancaire et emprunt obligataire notamment) pour environ 9 M€, qui ne sont plus activées depuis sa mise en service.

Résultat net part du groupe (semestre N : -2,3 M€, semestre N-1 : 19,7 M€)

Le résultat net part du groupe s'établit à -2,3 M€ à l'issue du 1^{er} semestre 2016/2017, contre 19,7 M€ un an plus tôt. Cette évolution résulte directement de la quasi-absence de trading de joueurs sur le semestre écoulé.

1-3 Bilan

Bilan consolidé simplifié au 31 décembre 2016

Renforcement des capitaux propres et de la trésorerie brute

ACTIF en M€	31/12/2016	30/06/2016	Var. M€
Immobilisations incorporelles	40,6	34,4	+6,2
<i>Dont Contrats joueurs</i>	37,9	31,7	+6,3
Immobilisation corporelles	418,6	420,8	-2,1
Autres actifs non courants	13,1	17,1	-4,0
<i>Dont Créances sur contrats joueurs (>1 an)</i>	0,4	4,9	-4,5
Actifs non courants	472,3	472,2	+0,0
Actifs courants hors Trésorerie	96,5	99,7	-3,2
<i>Dont Créances clients</i>	54,8	48,8	+6,0
<i>Dont Créances sur contrats joueurs (<1 an)</i>	3,4	34,0	-30,6
Trésorerie	57,2	32,5	+24,8
Actifs courants	153,8	132,1	+21,6
Total ACTIF	626,0	604,4	+21,6

PASSIF en M€	31/12/2016	30/06/2016	Var. M€
Capitaux propres	172,7	145,0	+27,7
<i>Dont intérêts minoritaires</i>	3,0	2,8	+0,2
Passifs non courants	294,0	331,2	-37,2
<i>Dont Emprunts long terme</i>	264,7	299,3	-34,5
<i>Dont Dettes sur contrats joueurs (>1an)</i>	3,9	6,5	-2,6
Passifs courants	159,3	128,1	+31,2
<i>Dont Dettes financières (<1an)</i>	44,7	4,2	+40,5
<i>Dont Dettes sur contrats joueurs (<1an)</i>	11,3	14,9	-3,7
<i>Dont Dettes fournisseurs</i>	29,1	28,1	+1,0
<i>Dont Dettes fiscales et sociales</i>	48,4	45,7	+2,7
Total PASSIF	626,0	604,4	+21,6

Le total du bilan s'élève à 626,0 M€ au 31 décembre 2016, contre 604,4 M€ au 30 juin 2016.

A l'actif, la valeur nette comptable des contrats de joueurs s'élève à 37,9 M€ au 31 décembre 2015, contre 31,7 M€ au 30 juin dernier. Elle intègre les acquisitions de contrats joueurs du début de l'exercice 2016/2017 : Emmanuel MAMANA en provenance du club argentin de River Plate (contrat de 5 ans, soit jusqu'au 30 juin 2021, 8,5 M€ valeur IFRS) et Jean-Philippe MATETA en provenance du FC Berrichonne Football (contrat de 5 ans, soit jusqu'au 30 juin 2021, 4,1 M€ valeur IFRS).

Les immobilisations corporelles, essentiellement composées de l'Actif Parc OL (stade et store, centre d'entraînement « Groupama OL Training Center » et centre de formation « Groupama OL Academy »), s'élèvent à 418,6 M€ au 31 décembre 2016 contre 420,8 M€ au 30 juin 2016.

Le 1^{er} semestre 2016/2017 a été marqué par le renforcement des capitaux propres lié à la souscription de la 1^{ère} tranche d'actions nouvelles et d'obligations subordonnées remboursables en actions nouvelles ou existantes (« OSRANEs ») par IDG European Sports Investment Ltd, le 23 décembre 2016, pour un montant total d'environ 30 M€ brut. Il est rappelé que le contrat-cadre signé le 10 novembre dernier porte sur l'entrée au capital d'IDG European Sports Investment Ltd pour un montant total de 100 M€ sous la forme de souscription à des actions nouvelles et à des OSRANEs, représentant 20% du capital d'OL Groupe sur une base entièrement diluée (après émission des nouvelles actions et des nouvelles OSRANEs).

Au 31 décembre 2016, les capitaux propres s'établissaient ainsi à 172,7 M€ (y compris intérêts minoritaires), contre 145,0 M€ au 30 juin 2016.

Parallèlement, la trésorerie a été renforcée, pour s'établir à 57,2 M€ au 31 décembre 2016, contre 32,5 M€ au 30 juin dernier.

Pour leur part, les dettes financières (hors dettes sur contrats joueurs) s'établissent à 309,4 M€ au 31 décembre 2016 (303,5 M€ au 30 juin 2016). Il est à noter que le 14 décembre 2016, le groupe a obtenu l'accord, à l'unanimité de ses banques partenaires, du maintien à 34 M€ du plafond de la ligne de crédit syndiqué d'exploitation jusqu'à sa date d'échéance, le 30 septembre 2017 (selon les termes du contrat initial, il était prévu que ce plafond soit ramené à 25 M€ le 9 janvier 2017).

1-4 Faits marquants du semestre

Plusieurs événements et faits marquants ont ponctué le 1^{er} semestre 2016/2017.

Entrée au capital d'IDG

Le 12 août 2016, OL Groupe a annoncé la signature d'un protocole d'accord entre OL Groupe et IDG Capital Partners en vue de permettre au groupe chinois IDG d'entrer au capital d'OL Groupe avec une prise de participation à hauteur de 20% (sur une base entièrement diluée), pour un montant total de 100 M€ environ. Cet investissement se fera sur la base d'une valorisation d'OL Groupe (Osrane comprises) de 400 M€ avant investissement et 500 M€ post-investissement, par l'émission d'actions nouvelles souscrites au prix de 3,3429 € par action nouvelle et par l'émission de nouvelles Osrane au prix de 305,3404 € par nouvelle Osrane, soit des primes respectives de 18,54% et 60,71% par rapport aux cours cotés immédiatement avant l'annonce, avec engagement de conservation (lock-up) de 2 ans. Ce protocole d'accord prévoit également un projet de *Joint-Venture* commerciale (55% groupe IDG, 45% OL Groupe) ayant pour objectif de développer les activités d'OL Groupe, de promouvoir la notoriété de l'Olympique Lyonnais et de valoriser sa marque et son savoir-faire (notamment dans le domaine de la formation des joueurs) en République Populaire de Chine, à Hongkong, à Macao et à Taïwan. Une part substantielle des fonds levés devrait être affectée à la réduction de dette d'OL Groupe, entraînant une baisse corrélative des frais financiers, permettant d'envisager le refinancement global des dettes subsistantes.

Pour faire suite à ce protocole d'accord, un contrat définitif a été signé le 10 novembre 2016.

Le 23 novembre 2016, le prospectus relatif à l'admission sur le marché réglementé d'Euronext Paris, d'actions et d'OSRANEs réservées à IDG European Sports Investment Ltd, revêtu du visa de l'Autorité des Marchés Financiers, a été mis à disposition.

Le 9 décembre 2016, le nombre définitif d'actions et d'OSRANEs réservées à IDG European Sports Investment Ltd a été publié (11 627 153 actions et 200 208 OSRANEs).

Le 23 décembre 2016, la souscription par IDG European Sports Investment Ltd de la première tranche des actions nouvelles et des obligations nouvelles pour un montant total de 30 M€ environ est intervenue. Dans le cadre de cette première tranche, le nombre d'actions nouvelles Réservées souscrites s'est élevé à 3 488 146 (pour un montant total de 11,7 M€ environ, prime d'émission incluse) et le nombre d'OSRANes souscrites s'est élevé à 60 063 (pour un montant total de 18,3 M€ environ, prime d'émission incluse). L'admission, sur Euronext Paris, de ces nouvelles actions et obligations, est intervenue le 29 décembre 2016, sur les mêmes lignes de cotation que les actions existantes (code ISIN FR0010428771) et les OSRANE existantes (code ISIN FR0011544444).

Coupe d'Europe

Le club a participé à la phase de groupe de la Champions League, terminant à la 3^{ème} place du groupe H avec 2 victoires, 2 nuls et 2 défaites, se qualifiant ainsi pour les 1/16 de finale d'Europa League (février 2017). Pour rappel, lors du premier semestre de l'exercice dernier, il avait été éliminé des coupes d'Europe après avoir terminé 4^{ème} de son groupe lors de la phase de groupe de Champions League.

Activité sur contrats joueurs

Après les départs des joueurs Henri BEDIMO, Steed MALBRANQUE, Arnold MVUEMBA, Mour PAYE, en fin de contrat au 30 juin 2016, la société OL SAS a procédé aux opérations suivantes au cours du 1^{er} semestre 2016/2017 :

Acquisitions de contrats joueurs (valeurs IFRS) :

- Maciej RYBUS (01/07/16) joueur libre, contrat de 3 ans
- Nicolas NKOULOU (01/07/16) joueur libre, contrat de 4 ans
- Emmanuel MAMMANA (04/07/16) en provenance de River Plate (8,5 M€), contrat de 5 ans
- Jean-Philippe MATETA (15/09/16) en provenance du FC Berrichonne Football (4,1 M€), contrat de 5 ans

Premiers contrats professionnels à compter du 1^{er} juillet 2016 :

- Maxime D'ARPINO, contrat de 3 ans, soit jusqu'au 30 juin 2019
- Romain DEL CASTILLO, contrat de 3 ans, soit jusqu'au 30 juin 2019
- Gaetan PERRIN, contrat de 3 ans, soit jusqu'au 30 juin 2019
- Fahd MOUFI, contrat de 3 ans, soit jusqu'au 30 juin 2019
- Dylan MBOUMBOUNI, contrat de 3 ans, soit jusqu'au 30 juin 2019
- Myziane MAOLIDA, contrat de 3 ans, soit jusqu'au 30 juin 2019
- Isaac HEMANS ARDAY, contrat d'1 an, soit jusqu'au 30 juin 2017
- Dorian GRANGE, contrat d'1 an, soit jusqu'au 30 juin 2017
- Housseem AOUAR, contrat de 3 ans, soit jusqu'au 30 juin 2019

Prolongations de contrats joueurs :

- Maxwel CORNET, prolongation de 2 ans, soit jusqu'au 30 juin 2021
- Housseem AOUAR, prolongation d'1 an, jusqu'au 30 juin 2020

Cessions de contrats joueurs (valeurs IFRS) :

- Lindsay ROSE (01/07/2016) au FC Lorient, (1,5 M€)

Mutations temporaires (départs) :

- Louis NGANIONI, au Stade Brestois, pour 1 saison, soit jusqu'au 30 juin 2017
- Romain DEL CASTILLO, à Bourg Peronnas, pour 1 saison, soit jusqu'au 30 juin 2017
- Fahd MOUFI, à Sedan, jusqu'au 30 juin 2017

Résiliation de contrat joueur :

- Zacharie LABIDI (26/07/16)

Academy

La performance de l'Academy OL a été une nouvelle fois confirmée au niveau national et européen.

Au niveau national, le centre de formation de l'Olympique Lyonnais demeure à la 1^{ère} place depuis 4 ans et se place devant le PSG et Toulouse (source : Commission Nationale Paritaire de la Convention Nationale des Métiers du Football, sur proposition de la DTN, juin 2016).

Au niveau européen, l'Academy OL est le premier centre de formation français et occupe la 4^{ème} place européenne après le Real Madrid, le FC Barcelone et Manchester United (source : CIES Observatory, Novembre 2016).

Le club occupe la première place du classement « Licence club » 2016/2017 de Ligue 1 devant Bordeaux et Marseille. (Classement établi selon des critères d'infrastructures stade zone joueurs et spectateurs, infrastructure zone média, centre de formation agréé, structuration salariés).

Mises en service du nouveau centre d'entraînement professionnel mixte et du nouveau centre de formation mixte

Le nouveau centre d'entraînement professionnel mixte (Décines), bénéficiant du naming « Groupama OL Training Center » a été mis en service en juillet 2016 et inauguré officiellement le 10 octobre 2016.

Le nouveau centre de formation mixte, situé sur la commune de Meyzieu à proximité de Décines, a été quant à lui mis en service en septembre 2016 et inauguré officiellement le 27 octobre 2016. Il bénéficie également du naming : « Groupama OL Academy ».

L'investissement total relatif à la construction de ces 2 infrastructures s'élève à 28 M€ environ.

Cessions d'actifs immobiliers

Les biens et droits immobiliers de Tola Vologe (Gerland) ont été cédés à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes le 9 novembre 2016 pour un montant total de 8,5 M€.

Les biens et droits immobiliers de la SCI Megastore (boutique Gerland) ont été cédés au groupe GL Events le 9 décembre 2016 pour un montant total de 3,1 M€ HT. Le 18 janvier 2017, une nouvelle boutique multisports : Gones Store, la boutique des supporters lyonnais, a ouvert ses portes sur le site. Elle regroupe les produits des 4 clubs majeurs du grand Lyon : OL, LOU, ASVEL et LHC. L'Olympique Lyonnais y dispose d'un espace dédié de 100 m² environ.

Le 19 décembre 2016, l'îlot Hôtel, adjacent au Grand Stade, a été cédé à Vinci Immobilier pour un montant total de 3,1 M€ HT, permettant ainsi le lancement de la construction d'infrastructures connexes au Parc OL, notamment un hôtel et un immeuble de bureaux.

Evolution des principaux contrats (depuis le début d'exercice)

CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC HYUNDAI MOTOR FRANCE

Un nouveau contrat de partenariat premium a été conclu pour les saisons 2016/2017 et 2017/2018, avec des prestations ajustées par rapport au contrat précédent.

CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC VEOLIA ENVIRONNEMENT

Le 3 août 2016, le partenariat avec la société Veolia a été reconduit pour 3 nouvelles saisons supplémentaires (2016/2017 à 2018/2019), avec des prestations similaires au contrat précédent. Le club dispose d'une option de sortie, au terme de chaque saison contractuelle, en cas d'offre globale supérieure.

CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC INTERMARCHÉ

Le 2 juin 2016, un nouveau contrat a été conclu, pour 2 nouvelles saisons (2016/2017 et 2017/2018). La marque Intermarché apparaît désormais sur le short des joueurs de l'équipe professionnelle masculine pour les matchs de championnat domicile et extérieur. Intermarché bénéficie également de prestations de visibilité et de relations publiques autour des rencontres de l'équipe professionnelle de la SAS Olympique Lyonnais.

CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC FRANCE TELECOM SA, ORANGE France

Un nouveau contrat de partenaire officiel a été conclu pour une durée de 3 saisons, soit jusqu'au 30 juin 2018. ORANGE bénéficie de l'appellation « Partenaire Officiel », de prestations de panneautique et d'opérations de relations publiques.

CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC beIN

Le contrat n'a pas été reconduit pour la saison 2016/2017.

CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC CEGID

Pour la saison 2016/2017, un nouvel accord de partenariat a été conclu avec notamment, une visibilité de la marque sur la manche du maillot de l'équipe masculine, des prestations de panneautique et d'hospitalités.

CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC 24OPTION

Pour faire suite à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) d'interdire à la société 24Option de fournir des services à des clients, nouveaux ou existants, sur le territoire français, prenant effet le 1^{er} août 2016, l'Olympique Lyonnais a résilié le contrat de partenariat le liant à la société 24Option.

CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC GROUPAMA

L'option sur le *naming* du centre d'entraînement a été levée par l'Olympique Lyonnais. Le naming du centre de formation « Groupama OL Academy » est effectif depuis le début de saison 2016/2017.

CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC ALILA PROMOTION

L'Olympique Lyonnais a conclu un accord avec la société Alila Promotion pour 2 saisons (2016/2017 et 2017/2018). La société Alila Promotion bénéficie du marquage du dos des maillots de l'équipe première masculine à l'occasion des matchs de Championnat de France disputés à domicile et à l'extérieur.

CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC FDJ

Un contrat de partenariat a été conclu avec la Société Française des Jeux (FDJ) pour une durée de 2 saisons, soit jusqu'au 30 juin 2018. FDJ bénéficie de visibilité media et une fonctionnalité FDJ est intégrée à l'application Parc OL.

1-5 Principales transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées figurent dans le point 11.1 des notes annexes aux comptes semestriels consolidés résumés au 31 décembre 2016, en page 59 du présent rapport.

1-6 Arrêté des comptes semestriels consolidés résumés

Les comptes consolidés résumés d'OL Groupe du premier semestre 2016/2017 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 21 février 2017.

1-7 Résultats sportifs au 31 décembre 2016

▪ *Equipe masculine :*

- Championnat de France : 4^{ème} place
- UEFA Champions League : phase de Groupe - 3^{ème} de la poule H (qualification pour les 1/16 de finale d'Europa League)
- Coupe de la Ligue : 1/8 de finale contre Guingamp

▪ *Equipe féminine :*

- Championnat de France : 2^{ème} place avec un match de retard
- UEFA Women's Champions League : qualification pour les 1/4 de finale contre Wolfsburg (mars 2017)

1-8 Evènements intervenus depuis le 1^{er} janvier 2017

- **Evolution du Parc OL**

En ce qui concerne le Parc OL, consécutivement à la vente du droit à bâtir de l'îlot hôtellerie en décembre 2016 à Vinci Immobilier, le groupe LAVOREL HOTELS a lancé en janvier 2017 les travaux de construction d'un hôtel 3 étoiles, de 140 chambres, et dont la livraison est prévue au cours du 3^{ème} trimestre 2018.

- **Evolution de l'effectif professionnel**

Acquisition de contrat de joueur (valeur IFRS):

- Memphis DEPAY, (janvier 2017) attaquant international néerlandais, en provenance de Manchester United, contrat de 4 ans ½ soit jusqu'au 30 juin 2021 (19,1 M€ + 9,3 M€ maximum d'incentives)

Mutations temporaires (sorties) :

- Aldo KALULU (09/01/17) au Stade Rennais jusqu'au 30 juin 2017
- Olivier KEMEN (09/01/17) au Gazelec Ajaccio jusqu'au 30 juin 2017
- Clément GRENIER (27/01/17) à l'AS Roma jusqu'au 30 juin 2017, avec option d'achat à 3,5 M€

Prolongation de contrat joueur :

- Housseem AOUAR (02/01/17), prolongation d'1 an, soit jusqu'au 30 juin 2020

Au 2 février 2017, l'Olympique Lyonnais compte 34 joueurs professionnels (hors prêts) dont 30 joueurs internationaux et 20 joueurs formés au club.

Il est à noter que le 18 janvier 2017, le joueur Gueida Fofana a été déclaré inapte à la pratique du football.

Distinctions

L'OL a reçu le trophée « Expérience spectateur Stadium Hyundai » lors de la journée « Think Football ! 2017 » organisée par News Tank mardi 10/01/17 à l'Université Paris-Dauphine, journée d'échanges et de réflexion, de débats et d'ateliers centrés sur l'innovation. Au cours de cette manifestation, ont été évoqués les sujets de gouvernance, de licensing, de pelouses et de eSport, mais aussi de billetterie, de féminisation du football ou encore des modèles économiques des clubs européens en présence de centaines de dirigeants de toute la filière sportive. Ce trophée récompense les acteurs du football qui ont su, en 2016, innover pour améliorer l'expérience spectateurs dans les stades. Ainsi, l'application du Parc OL a été récompensée.

1-9 Facteurs de risques

Risques liés aux perspectives de revenus et de rentabilité du Parc OL de l'Olympique Lyonnais

Les principaux revenus complémentaires liés à l'exploitation du Grand Stade sur le premier semestre de l'exercice 2016/2017 ont été constitués par :

(i) le revenu moyen par match (Matchday : billetterie Grand Public et VIP (y compris prestations), revenus de merchandising jour de match, commission *catering*, parking) s'établit à 1,7 M€ sur le 1^{er} semestre 2016/2017 (Parc OL), contre 0,8 M€ sur le 1^{er} semestre 2015/2016 (Gerland), soit une progression de 117%.

(ii) Des produits de partenariats complémentaires liés à la commercialisation de visibilité dans l'enceinte du Grand Stade et de l'apport des loges 365.

(iii) Des nouveaux produits liés aux activités hors jours de match OL dans l'enceinte du Grand Stade avec notamment l'organisation de la demi-finale de l'Euro 2016, le concert de Rihanna, un match de winter game de hockey sur glace de la ligue Magnus et plus de 150 évènements BtoB (conventions, séminaires et événements Corporate).

Un éventuel aléa sportif et une moindre performance commerciale globale pourraient impacter défavorablement certains de ces nouveaux revenus, ce qui pourrait avoir un impact significatif défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe, étant précisé que la Société doit faire face aux nouvelles charges d'entretien-maintenance du Grand Stade, ainsi qu'à des décaissements liés au remboursement de l'endettement lié au Grand Stade.

Gestion des risques liés aux perspectives de revenus et de rentabilité du Parc OL de l'Olympique Lyonnais

La stratégie poursuivie de diversification des revenus, liée à la mise en exploitation du Parc OL, devrait permettre de réduire l'impact d'éventuels aléas sportifs sur les résultats du Groupe, en liaison avec le développement de nouvelles ressources indépendantes des événements OL.

Autres risques

De manière générale, les autres facteurs de risques décrits dans le Document de Référence 2015/2016 (pages 13 à 22) et dans la Note d'opération du 23 novembre 2016 relative à l'investissement d'IDG European Sports Investment Ltd. (pages 29 à 32), en ligne sur le site www.olweb.fr, n'ont pas évolué sur le semestre.

1-10 Résultats sportifs au 21 février 2017

- **Equipe masculine :**
 - Championnat de France : 4^{ème} place, avec un match de retard (43 points)
 - UEFA Champions League : Phase de Groupe - 3^{ème} de la poule H (et reversion en 1/16 Europa League)
 - UEFA Europa League : victoire lors du match aller des 1/16 de finale contre AZ Alkmaar (1-4) (match retour le 23 février 2017 au Parc OL)
 - Coupe de la Ligue : élimination en 1/8 de finale contre Guingamp
 - Coupe de France : élimination en 1/16 de finale contre l'OM
- **Equipe féminine :**
 - Championnat de France : 1^{ère} place (39 points)
 - UEFA Women's Champions League : qualification en 1/4 de finale contre Wolfsburg (matchs prévus les 23 mars et 29 mars 2017)
 - Coupe de France : qualification en 1/4 de finale (match le 12 mars 2017)

1-11 Perspectives à court et moyen termes

- **Souscription de la dernière tranche d'actions nouvelles et d'OSRANES nouvelles réservées par IDG European Sports Investment Ltd et création de la *Joint-Venture***

Consécutivement à la signature, le 10 novembre dernier, du contrat relatif à l'entrée à hauteur de 20% (sur une base entièrement diluée) d'IDG European Sports Investment Ltd. au capital d'OL Groupe, IDG European Sports Investment Ltd a souscrit en fin d'année 2016 à la 1^{ère} tranche de son investissement pour un montant d'environ 30 M€ (en actions et en OSRANES).

Il est prévu que la souscription de la 2^{nde} tranche, d'un montant d'environ 70 M€ intervienne au plus tard le 28 février 2017.

Par ailleurs, l'accord signé avec IDG prévoit la création d'une *Joint-Venture* en Chine, ayant pour objectif la promotion de la notoriété de l'OL et la valorisation de la marque et du savoir-faire OL en République Populaire de Chine, à Taïwan, à Hong Kong et à Macao.

Cette *Joint-Venture*, dénommée Beijing OL FC Ltd, qui est en cours de création, visera, notamment à (i) établir des partenariats avec des sociétés locales, (ii) créer et développer des écoles de football ou des centres d'entraînement, (iii) vendre et promouvoir la vente de billets pour les matchs de l'OL à des touristes chinois, (iv) proposer des services d'« hospitality » liés aux matchs de l'OL et au Grand Stade. Elle sera détenue à 55% par Beijing Xing Zhi Sports Ltd. (société liée à IDG Capital Partners) et à 45% par OL Groupe. Son Conseil d'administration comprendra deux représentants de Beijing Xing Zhi Sports et un représentant d'OL Groupe.

- **Réduction de la dette et refinancement des dettes subsistantes**

Il est prévu d'affecter une part substantielle des fonds levés dans le cadre de l'arrivée au capital d'IDG European Sports Investment Ltd à la réduction de la dette du groupe, afin d'obtenir une baisse corrélative des frais financiers et d'envisager le refinancement global des dettes subsistantes.

Le groupe a d'ores et déjà initié des réflexions et des contacts auprès d'un certain nombre d'établissements financiers français et étrangers dans la perspective de la mise en place d'un refinancement de la dette globale du groupe dans le courant de l'année 2017.

- **Naming du Parc OL**

Les négociations pour le naming du Parc OL se poursuivent avec des grands groupes français et internationaux, avec pour objectif de finaliser un accord au cours du 2^{ème} semestre de l'exercice 2016/2017.

- **Evolution du Parc OL**

Consécutivement à la vente du droit à bâtir de l'îlot hôtellerie en décembre 2016 à Vinci Immobilier, le groupe LAVOREL HOTELS a lancé en janvier 2017 les travaux de construction d'un hôtel 3 étoiles, de 140 chambres, et dont la livraison est prévue au cours du 3^{ème} trimestre 2018.

La cession des derniers droits à bâtir sur le site du Parc OL devrait intervenir au cours de l'année 2017, et ainsi permettre le lancement de la construction des infrastructures connexes (notamment centre de loisirs, centre médical et immeubles de bureaux).

- **Poursuite du développement des nouvelles activités au Parc OL**

Des grands évènements sont d'ores et déjà programmés au sein du Parc OL notamment la finale de la Coupe de la Ligue le 1^{er} avril 2017, le concert de Coldplay le 8 juin 2017, le Monster Jam le 24 juin 2017, le concert de Céline Dion le 12 juillet 2017, puis la finale de l'Europa League 2018, et le match d'ouverture et la finale coupe du monde féminine 2019.

Il est à noter qu'à la date du 21 février 2017, OL Groupe n'enregistre aucun litige qui pourrait remettre en cause de manière significative l'activité ou les objectifs sportifs qu'il s'est fixés pour l'exercice 2016/2017.

Comptes consolidés semestriels résumés au 31 décembre 2016

Table des matières

Faits marquants	19
Présentation des états financiers	20
Compte de résultat	21
Etat de la situation nette consolidée	22
Tableau de flux de trésorerie	24
Tableau de variation des capitaux propres	26
Annexes aux comptes consolidés	27
Note 1 : Périmètre de consolidation	27
Dates de clôture	27
Note 2 : Recours à des estimations	28
Note 3 : Information sectorielle	28
Note 4 : Activités opérationnelles hors joueurs	29
Note 4.1 : Chiffre d'affaires	29
Note 4.2 : Créances clients	30
Note 4.3 : Stocks	31
Note 4.4 : Autres actifs courants	31
Note 4.5 : Autres passifs courants	32
Note 4.6 : Autres produits et charges opérationnels courants	32
Note 5 : Activités opérationnelles liées aux contrats joueurs	32
Note 5.1 : Excédent brut d'exploitation sur opérations liées aux contrats joueurs	32
Note 5.2 : Créances sur contrats joueurs	33
Note 5.3 : Immobilisations incorporelles - Contrats joueurs	34
Note 5.4 : Échéances des dettes financières liées aux contrats joueurs	35
Note 5.5 : Engagements hors bilan liés aux joueurs	36
Note 5.6 : Cautions bancaires en garantie	36
Note 6 : Charges et avantages au personnel	37
Note 6.1 : Effectifs	37
Note 6.2 : Charges de personnel	37
Note 6.3 : Rémunérations de l'équipe de Direction	37

Note 6.4 : Engagements de retraite.....	38
Note 6.5 : Paiements en actions.....	38
Note 7 : Immobilisations corporelles et incorporelles	39
Note 7.1 : Goodwill et autres immobilisations incorporelles.....	39
Note 7.2 : Immobilisations corporelles.....	41
Note 7.3 : Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles	43
Note 8 : Autres provisions et passifs éventuels.....	46
Note 8.1 : Provisions pour risques.....	46
Note 8.2 : Autres passifs éventuels	46
Note 8.3 : Dotations aux amortissements et provisions nettes	46
Note 9 : Financement et instruments financiers	47
Note 9.1 : Actifs financiers non courants.....	47
Note 9.2 : Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	47
Note 9.3 : Dettes financières courantes et non courantes.....	48
Note 9.4 : Juste valeur des instruments financiers.....	51
Note 9.5 : Endettement financier net de trésorerie.....	52
Note 9.6 : Résultat financier	52
Note 9.7 : Engagements liés au financement de l'exploitation du Groupe.....	53
Note 10 : Impôts sur les résultats.....	55
Note 10.1 : Ventilation de l'impôt et preuve d'impôts.....	55
Note 10.2 : Impôts différés.....	55
Note 11 : Capitaux propres.....	57
Note 11.1 : Capital Social.....	57
Note 11.2 : Résultat par action.....	59
Note 12.1 : Politique de gestion des risques	60
Note 12.2 : Risques de liquidité.....	60
Note 12.3 : Risque de crédit financier	60
Note 12.4 : Les contrats de crédits	60
Note 12.5 : Risque de crédit commercial.....	63
Note 12.6 : Risques de marché.....	63
Note 12.7 : Risques liés au projet Grand Stade	64
Note 13 : Evènements post clôture	65

Les états financiers consolidés présentés sont ceux de la société Olympique Lyonnais Groupe SA (sise 10 Avenue Simone Veil, 69150 Décines-Charpieu) et ses filiales. Le Groupe s'est constitué essentiellement à partir de l'équipe de football professionnelle. En prolongement de cette activité, des filiales ont été créées dans les domaines immobiliers, audiovisuels, merchandising, organisation de voyages.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 21 février 2017.

Faits marquants

Les principaux événements survenus sur le 1^{er} semestre 2016/2017 sont les suivants :

- **Souscription de la première tranche d'actions nouvelles et d'obligations nouvelles réservées à IDG European Sports Investment Limited**

L'Autorité des marchés financiers a apposé le 23 novembre 2016 le visa n°16-543 sur le prospectus relatif à :

- l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris de 11 627 153 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires réservée à IDG European Sports Investment Limited ; et
- l'admission aux négociations sur Euronext Paris d'un emprunt représenté par 200 208 obligations subordonnées remboursables en actions ordinaires nouvelles ou existantes « OSRANEs » émises avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires réservée à IDG European Sports Investment Limited.

Il est prévu que les émissions susvisées soient réalisées en deux tranches, la deuxième tranche pouvant elle-même être divisée en sous-tranches (maximum quatre).

La première tranche des Actions Nouvelles Réservées et des Obligations Nouvelles Réservées, dont le montant total s'élève à 30 000 183,72 euros a été souscrite le 23 décembre 2016 par IDG European Sports Investment Limited. Le nombre d'Actions Nouvelles Réservées souscrites dans le cadre de la première tranche s'élève à 3 488 146 pour un montant total de 11 660 523,27 euros (prime d'émission incluse). Le nombre total d'Obligations Nouvelles Réservées souscrites dans le cadre de la première tranche s'élève à 60 063 pour un montant total de 18 339 660,45 euros (prime d'émission incluse).

Les Actions et Obligations Nouvelles Réservées ont été admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris en date du 29 décembre 2016, sur la même ligne de cotation que les actions et les OSRANEs existantes (note 11).

- **Cession des droits immobiliers de Tola Vologe**

Le Groupe a procédé le 9 novembre 2016 à la cession de ses biens et droits immobiliers de Tola Vologe situés à Gerland à la Ligue Rhône-Alpes de football pour un montant de 8,5 M€.

- **Cession du bail à construction et vente des constructions de la SCI Megastore**

Le Groupe a procédé à la cession du bail à construction et des constructions (immeuble à usage de billetterie, bureau et espace promotionnel de l'Olympique Lyonnais édifiées par la SCI Mégastore) pour un montant de 3,1 M€ le 9 décembre 2016

- **Cession de droits à bâtir**

Le Groupe a procédé pour un montant de 3,1 M€ le 19 décembre 2016 à la cession de droits à bâtir sur le site du Parc OL permettant ainsi le lancement de la construction d'infrastructures connexes (notamment hôtel et immeubles de bureaux).

- **Maintien du plafond de la ligne de crédit syndiqué d'exploitation**

Le Groupe qui dispose d'une ligne de crédit syndiqué d'exploitation, signée le 27 juin 2014 d'un montant maximum de 34 M€, a obtenu de ses banques partenaires l'accord à l'unanimité, signé en date du 14 décembre 2016, de maintenir le plafond de cette ligne à 34 M€ jusqu'à sa date d'échéance finale le 30 septembre 2017. Pour rappel, selon les termes du contrat il était précédemment prévu que ce plafond soit ramené à 25 M€ à compter du 9 janvier 2017.

Présentation des états financiers

Les comptes semestriels consolidés ont été établis conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ».

Les comptes consolidés semestriels doivent être lus conjointement avec les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2016. Les états financiers et les notes sont présentés en milliers d'€ (K€), sauf indication contraire.

En l'absence d'impact des normes, amendements et interprétation obligatoires sur l'exercice, les principes et méthodes comptables appliqués sont identiques à ceux utilisés pour l'arrêté des comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2016 ; ils sont décrits dans le document de référence n° D.15-0983. Dans certains cas, ces règles ont été adaptées aux spécificités des comptes intermédiaires, en conformité avec la norme IAS 34.

En effet, les principales normes, amendements et interprétations applicables à compter du 1^{er} juillet 2016, soit :

- Les normes d'améliorations annuelles, cycles 2010-2012 et cycles 2012-2014,
- L'amendement IAS 1 « initiative, information à fournir ».

n'ont pas eu d'impact significatif pour les comptes du groupe, ou sont non applicables.

Par ailleurs, le Groupe n'a pas appliqué par anticipation de normes, amendements et interprétations, adoptées par la Commission Européenne (ou dont l'application anticipée était possible), et qui rentraient en vigueur après la date de clôture. Il s'agit notamment des amendements à IAS 12 « comptabilisation d'impôt différé au titre de pertes latentes », et à IAS 7 « initiative, informations à fournir », IFRS 9 « instruments financiers », et IFRS 15 « produits des activités ordinaires »,

Le Groupe n'a pas encore analysé les impacts des normes IFRS 9 et IFRS 15, votées par l'IASB avec une 1^{ère} application pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et adoptées par la Commission Européenne en novembre et octobre 2016.

Le Groupe n'anticipe pas dans les autres cas, compte tenu de l'analyse en cours, d'impact significatif sur ses comptes des prochains exercices.

Il n'existe pas de principes comptables contraires aux normes IFRS d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2016, non encore adoptées au niveau européen, et dont l'impact aurait été significatif sur les comptes de cet exercice.

Le Groupe n'a pas encore analysé l'impact de la norme IFRS 16 « contrats de locations », votée par l'IASB avec une 1^{ère} application pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. La norme IFRS 16 devrait être adoptée par la Commission Européenne fin 2017.

Les informations communiquées en annexes aux comptes semestriels portent sur les éléments, les transactions et les événements significatifs permettant de comprendre l'évolution de la situation financière et des performances du groupe.

Il est rappelé que l'arrêté du premier semestre d'OL Groupe intègre les premières cessions de joueurs de l'exercice (le marché des transferts d'été entre le 1^{er} juillet et le 31 août 2016) et les recettes liées à la première phase de l'UEFA Champions League.

Les résultats du premier semestre ne sont pas représentatifs des résultats pouvant être attendus pour l'ensemble de l'exercice 2016/2017.

Compte de résultat

(en K€)	Notes	1er semestre 2016/2017	% du C.A.	1er semestre 2015/2016	% du C.A.
Produits des activités	4.1	111 842	100%	107 825	100%
Produits des activités (hors contrats joueurs)	4.1	110 342	99%	81 661	76%
Achats consommés		-23 317	-21%	-8 172	-8%
Charges externes		-16 838	-15%	-10 627	-10%
Impôts, taxes et versements assimilés		-2 818	-3%	-1 731	-2%
Charges de personnel	6.2	-55 773	-50%	-46 565	-43%
Excédent brut d'exploitation hors contrats joueurs		11 597	10%	14 567	-14%
Dotations aux amortissements et provisions nettes	8.3	-9 277	-8%	-2 248	-2%
Autres produits et charges opérationnels courants	4.6	11 027	10%	-745	-1%
Résultat opérationnel courant hors contrats joueurs		13 346	12%	11 574	11%
Produits de cession des contrats joueurs	5.1	1 500	1%	26 163	24%
Valeur résiduelle des contrats joueurs	5.1	-978	-1%	0	
Excédent brut d'exploitation sur contrats joueurs	5.1	522	0%	26 163	24%
Dotations aux amortissements et provisions nettes	5.3	-5 769	-5%	-6 915	-6%
Résultat opérationnel courant sur contrats joueurs		-5 246	-5%	19 249	18%
Excédent brut d'exploitation		12 119	11%	40 730	38%
Résultat opérationnel courant		8 100	7%	30 823	29%
Autres produits et charges opérationnels non courants					
Résultat opérationnel		8 100	7%	30 823	29%
Résultat financier	9.6	-10 670	-10%	-806	-1%
Résultat avant impôt		-2 570	-2%	30 017	28%
Charge d'impôt	10.1	466	0%	-10 384	-10%
Résultat net de l'exercice		-2 104	-2%	19 633	18%
Résultat revenant aux actionnaires de la société		-2 330	-2%	19 709	18%
Résultat revenant aux intérêts minoritaires		226		-76	
Résultat net par action (en euros)		-0,05		0,43	
Résultat net par action dilué (en euros)		-0,02		0,20	
ETAT DU RESULTAT GLOBAL (en K€)					
Ecart actuariels sur engagements de retraite	6.4	0		0	
Éléments non recyclables au compte de résultat		0		0	
Juste valeur des instruments de couverture Grand Stade		804		-794	
ID correspondant		-277		273	
Éléments recyclables au compte de résultat	12.6	527		-521	
Résultat global		-1 577		19 112	
Résultat global revenant aux actionnaires		-1 803		19 188	
Résultat global revenant aux minoritaires		226		-76	

Etat de la situation nette consolidée

Bilan Actif

Montants nets (en K€)	Notes	31/12/16	30/06/16
Immobilisations incorporelles			
Goodwills	7.1	1 866	1 866
Contrats joueurs	5.3	37 943	31 692
Autres immobilisations incorporelles	7.1	773	827
Immobilisations corporelles	7.2	418 619	420 753
Autres actifs financiers	9.1	2 735	2 400
Créances sur contrats joueurs (part à plus d'un an)	5.2 & 9.4	380	4 904
Impôts différés	10.2	9 953	9 807
Actifs non courants		472 269	472 249
Stocks	4.3	2 890	2 060
Créances clients	4.2	54 762	48 772
Créances sur contrats joueurs (part à moins d'un an)	5.2 & 9.4	3 400	33 972
Autres actifs financiers courants		0	0
Autres actifs courants et comptes de régularisation	4.4 & 9.4	35 461	14 874
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9.2 & 9.4	57 245	32 469
Actifs courants		153 758	132 148
TOTAL ACTIF		626 027	604 397

Bilan Passif

Montants nets (en K€)	Notes	31/12/16	30/06/16
Capital	11.1	75 995	70 466
Primes	11.1	109 256	103 350
Réserves	11.1	-109 208	-119 354
Autres fonds propres	11.1	96 024	77 956
Résultat revenant aux actionnaires de la Société		-2 330	9 804
Capitaux propres part du groupe		169 737	142 222
Intérêts minoritaires		2 994	2 810
Total capitaux propres		172 731	145 032
Emprunt obligataire (Grand Stade)	9.3 & 9.4	119 589	122 904
Emprunt bancaire "miniperm" Grand Stade	9.4 & 9.5	122 102	126 364
Emprunts & dettes financières (part à + 1 an)	9.5	23 034	49 991
Dettes sur contrats joueurs (part à +1 an)	5.4 & 9.4 & 9.5	3 908	6 506
Autres passifs non courants	9.3	23 764	24 021
Impôts différés	10.2	0	0
Provision pour engagement de retraite	6.4	1 613	1 454
Passifs non courants		294 010	331 240
Provisions (part à -1 an)	8.1	789	774
Dettes financières (part à -1 an)			
Découverts bancaires	9.3 & 9.4 & 9.5	618	224
Emprunt obligataire (Grand Stade)	9.3 & 9.4 & 9.5	7 316	
Emprunt bancaire "miniperm" Grand Stade	9.3 & 9.4 & 9.5	4 880	
Autres emprunts & dettes financières	9.3 & 9.4 & 9.5	31 927	4 025
Fournisseurs & comptes rattachés	4.5 & 9.4	29 102	28 135
Dettes fiscales et sociales	4.5	48 350	45 686
Dettes sur contrats joueurs (part à -1an)	5.4 & 9.4 & 9.5	11 272	14 938
Autres passifs courants et comptes de régularisation	9.4 & 9.5	25 031	34 342
Passifs Courants		159 285	128 125
TOTAL PASSIF		626 027	604 397

Tableau de flux de trésorerie

(en K€)	31/12/16	31/12/15
Résultat net	-2 104	19 633
Résultat net des entreprises associées	0	0
Amortissements et provisions (1)	14 992	9 154
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie (2)	2 301	-872
Plus values de cession des contrats joueurs	-522	-26 163
Plus values de cession des autres immobilisations	-7 488	-16
Charges d'impôt (3)	-466	10 384
Capacité d'autofinancement avant impôt	6 712	12 120
Dividendes reçus des entreprises associées	0	0
Impôt payé	-3 524	-140
Coût de l'endettement financier brut	9 273	277
Clients et autres débiteurs	-32 308	-15 682
Fournisseurs et autres créditeurs	5 314	1 492
Variation du besoin en fonds de roulement	-26 994	-14 190
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-14 532	-1 933
Acquisitions de contrats joueurs nettes de variation des dettes	-19 338	-18 457
Acquisitions d'autres immobilisations incorporelles	-70	-101
Acquisition d'immobilisations corporelles/ construction du Grand Stade (4)	-12 234	-77 651
Acquisitions d'immobilisations corporelles / hors Grand Stade (4)	-1 327	-6 377
Acquisitions d'immobilisations financières	95	-234
Cessions de contrats joueurs nettes de variation des créances	36 596	14 755
Cessions ou diminutions des autres actifs immobilisés	14 787	337
Cession de filiales nette de trésorerie		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	18 508	-87 728
Augmentation de capital et prime d'émission net de frais (5)	11 435	0
Opérations en fonds propres: émission des OSRANE net de frais d'émission (5)	18 068	0
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Remboursement emprunt OCEANE	0	-3 994
Dividendes versés aux intérêts minoritaires		
Souscriptions d'emprunts (6)	29 574	1 050
Frais d'émission d'emprunt	0	-322
Emprunt obligataire Grand Stade (6)		
Emprunt mini-perm Grand Stade (6)	-2 073	66 610
Subvention CNDS encaissée	0	4 000
Intérêts versés	-3 685	-277
Variation des autres fonds propres		
Remboursements d'emprunts (6)	-32 370	-365
Nantissements de comptes bancaires et valeurs mobilières de placement		6 794
Rachat de titres	-571	
Titres d'auto-contrôle	27	300
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	20 406	73 796
Trésorerie d'ouverture	32 245	38 740
Variation de trésorerie	24 382	-15 865
Trésorerie de clôture	56 627	22 875

(en K€)	31/12/16	31/12/15
Valeurs Mobilières de placement	-	19 526
Disponibilités	57 245	3 765
Découverts bancaires	-618	-416
Trésorerie de clôture	56 627	22 875

(1) Cf note 8.3 / (2) Les autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie sont principalement constitués de la juste valeur des instruments financiers, des effets d'actualisation des actifs non courants, des charges calculées d'intérêts sur les dettes financières (crédit syndiqué) / (3) Cf note 10 / (4) Cf note 7.2 / (5) Cf note 11.1 / (6) Cf note 9.3

Détail des flux liés aux acquisitions de joueurs

(en K€)	31/12/16	31/12/15
Acquisitions de contrats joueurs	-13 073	-41 126
Dettes joueurs au 31/12/2016	15 179	
Dettes joueurs au 30/06/16	-21 444	
Dettes joueurs au 31/12/15		24 800
Dettes joueurs au 30/06/15		-2 131
Acquisitions de contrats joueurs nettes des variations de dettes	-19 338	-18 457

Détail des flux liés aux cessions de joueurs

(en K€)	31/12/16	31/12/15
Produits sur cessions de contrats joueurs	1 500	26 163
Créances joueurs au 31/12/16	-5 580	
Créances joueurs au 30/06/16	40 676	
Créances joueurs au 31/12/15		-17 089
Créances joueurs au 30/06/15		5 681
Cessions de contrats joueurs nettes des variation de créances	36 596	14 755

Variation du besoin en fonds de roulement

Clients et autres débiteurs

(en K€)	30/06/16	Variations de la période	31/12/16
Créances clients	49 573	-6 039	55 612
Provisions clients	-801	49	-850
Comptes de régularisation - Passif	-27 198	-6 717	-20 480
Créances clients	21 575	-12 707	34 282
Autres créances	12 624	-18 771	31 396
Stocks	2 222	-835	3 057
Provisions stocks	-162	5	-167
Stocks	2 060	-830	2 890
Clients et autres débiteurs		-32 308	

Fournisseurs et autres créditeurs

(en K€)	30/06/16	Variations de la période	31/12/16
Fournisseurs	-28 135	967	-29 102
Comptes de régularisations - Actif	2 113	110	2 003
Dettes fournisseurs	-26 022	1 077	-27 099
Autres passifs courants	-52 830	71	-52 901
Dettes d'IS	1 923	1 923	0
Dettes s/ acquisition immo Foncière Montout	4 468	2 499	1 969
Autres passifs non courants	-24 021	-257	-23 764
Autres dettes	-70 460	4 236	-74 696
Fournisseurs et autres créditeurs		5 314	

Tableau de variation des capitaux propres

(en K€)	Capitaux propres revenant aux actionnaires de la société							aux intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto- détenus	Réserves et résultat	Autres fonds propres	Résultat enregistrés directement en capitaux propres	Total part du Groupe		
Capitaux propres au 30/06/15	70 444	103 338	-3 285	-113 602	80 020	-3 328	133 587	2 841	136 427
Résultat net de l'exercice				19 709			19 709	-76	19 633
Juste valeur des instruments de couverture (1)						-521	-521		-521
IAS 19 révisée									
Résultat net global				19 709		-521	19 188	-76	19 112
Dividendes									
Augmentation de capital	22	12			-13		21		21
Variation s/ OCEANE				2 051	-2 051		0		0
Variation s/ OSRANE									
Titres d'auto contrôle			300			-325	-25		-25
Autres						-1	-1	19	18
Capitaux propres au 31/12/15	70 466	103 350	-2 985	-91 842	77 956	-4 175	152 770	2 785	155 555
Capitaux propres au 30/06/16	70 466	103 350	-3 243	-101 747	77 956	-4 561	142 222	2 810	145 031
Résultat net de l'exercice				-2 330			-2 330	226	-2 104
Juste valeur des instruments de couverture (1)						527	527		527
IAS 19 révisée									
Résultat net global				-2 330		527	-1 803	226	-1 577
Dividendes								-42	-42
Augmentation de capital (2)	5 529	5 906		84			11 519		11 519
Variation s/ OSRANE					18 068		18 068		18 068
Titres d'auto contrôle			2 409			20	2 429		2 429
Païement en actions						-2 697	-2 697		-2 697
Autres									
Capitaux propres au 31/12/16	75 995	109 256	-834	-103 993	96 024	-6 711	169 737	2 994	172 731

(1) Ce montant correspond à la comptabilisation de la juste valeur nette d'impôt des instruments de couverture mis en place concernant le contrat de crédit du projet Grand stade (cf note 12.6). Le montant cumulé au 31 décembre 2016 est de - 2 067 K€ (- 1 959 K€ au 31 décembre 2015).

(2) Cf note 11.1

Annexes aux comptes consolidés

Note 1 : Périmètre de consolidation

Aucune variation de périmètre n'est intervenue sur l'exercice. Le tableau des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est présenté ci-après.

Sociétés	Siège social N° Siren	Activité	Nombre de mois pris en compte dans les comptes consolidés	% Contrôle 31/12/16	% Intérêts 31/12/16	% Contrôle 30/06/16	% Intérêts 30/06/16	
SA OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE	Lyon 421577495	Holding	6					--
SOCIÉTÉS DÉTENUES PAR OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE								
SAS OLYMPIQUE LYONNAIS	Lyon 385071881	Club de sport	6	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
SA OL VOYAGES (1)	Lyon 431703057	Agence de voyages	6	50,00	50,00	50,00	50,00	IG
SCI MEGASTORE	Lyon 444248314	Immobilier	6	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
SAS OL ORGANISATION	Lyon 477659551	Sécurité et accueil	6	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
SAS FONCIERE DU MONTOUT	Lyon 498659762	Immobilier	6	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
SAS AMFL	Lyon 788746212	Académie Médicale	6	51,00	51,00	51,00	51,00	IG
ENTITES A D'HOC ⁽²⁾								
ASSOCIATION OL	Lyon 779845569	Association	6					IG
SCI OL	Lyon 401930300	Immobilier	6					IG

IG : Intégration globale

(1) OL Voyages, détenue à 50 %, est intégrée globalement car ses dirigeants sont nommés par OL Groupe.

(2) Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle en vertu de contrats, d'accords ou de clauses statutaires, même en l'absence de détention du capital, sont consolidées par intégration globale (entités ad hoc).

Dates de clôture

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leurs comptes au 30 juin, à l'exception de la SCI OL (31 décembre). Pour cette entité, des comptes ont été établis du 1^{er} juillet au 31 décembre.

Note 2 : Recours à des estimations

L'établissement des états financiers, conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers. Les principaux éléments concernés par l'utilisation d'estimations et d'hypothèses sont les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles à durée de vie définie et indéfinie, les impôts différés et les provisions. Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent, ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Dans le cadre des comptes semestriels, les évaluations sont établies comme si la période intermédiaire était une période autonome. Les notes présentées ci-après rappellent les principes d'établissement de certains postes du bilan et du compte de résultat.

Il n'y a pas eu d'évolution sur le semestre des évolutions et incertitudes.

Note 3 : Information sectorielle

Selon la norme IFRS 8, « Information sectorielle », un secteur opérationnel est une composante d'une entité qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir du chiffre d'affaires et d'encourir des charges :

- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et d'évaluer sa performance ;
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

La Direction du Groupe n'a pas identifié de secteurs d'activité distincts significatifs au sens de cette norme. De ce fait, le Groupe diffuse une information, présentée en note 4.1, qui détaille le chiffre d'affaires par nature et activités, ainsi que le détail des cessions par contrat joueurs.

L'exploitation de l'actif Parc Olympique Lyonnais porté par la société Foncière du Montout n'est pas analysée comme un secteur d'activité distinct car elle est indissociable des activités sportives développées autour de l'équipe professionnelle de football en raison notamment du dimensionnement des installations, de l'attractivité du lieu, des sources et de l'importance des revenus.

L'information sectorielle par secteur géographique ne s'applique pas, compte tenu de l'activité d'un club de football.

Note 4 : Activités opérationnelles hors joueurs

Note 4.1 : Chiffre d'affaires

Reconnaissance des produits

Conformément à IAS 18, le chiffre d'affaires inclut essentiellement les produits des activités ordinaires suivantes. Il est évalué à la juste valeur de la contrepartie attendue, net des rabais, remises et ristournes éventuels et hors TVA et autres taxes.

Le chiffre d'affaires est enregistré et reconnu selon les modalités suivantes :

- Sponsoring :

Les modalités de contrats de sponsoring indiquent les montants à reconnaître au titre du semestre concerné.

- Les droits marketing et télévisuels sont reversés au club dans le cadre de ses participations aux différentes compétitions (Championnat de France, UEFA Champions' League...).

Les recettes de la Ligue de Football Professionnel se décomposent en une partie fixe qui est comptabilisée sur la base des produits acquis au prorata des matchs joués et une partie variable, comprenant une prime de notoriété consécutive aux passages télévisuels et une prime de classement des clubs participants, répartie en fonction des matchs joués.

Les recettes de la Champions' League sont comptabilisées sur la base des produits acquis à la date de l'arrêté semestriel.

Conformément, à l'avis de la CNCC du 28 mars 2007, compatible avec les normes IFRS, les options retenues par le Groupe pour les arrêtés semestriels sont les suivantes :

Pour les droits fixes, ils sont retenus au prorata des matchs joués à la date de l'arrêté semestriel.

Pour les droits variables et autres recettes de sponsoring, ils sont comptabilisés sur la base d'une estimation du classement en fin de saison (au 31 décembre 2016, la société a retenu la place de 4^{ème} du championnat) au prorata des matchs joués.

- Les autres produits sont les revenus liés à la commercialisation de produits de merchandising, d'exploitations de licences et organisation, ainsi que les « signing fees ». Les signing fees sont constatés lorsqu'ils sont considérés comme acquis de manière ferme et irrévocable.
- Les produits de billetterie sont rattachés à la saison sportive et sont reconnus lorsque les matchs sont joués. Les abonnements vendus au titre de la saison à venir sont enregistrés en produits constatés d'avance.
- Les revenus Events se rapportent aux nouvelles activités complémentaires, développées depuis la mise en service du Parc OL (concerts, évènements sportifs hors football, accueil de conventions, séminaires BtoB et évènements corporate visites du stade, etc...).
- Pour les autres activités du Groupe, la réalisation des prestations ou la livraison des produits déclenche la reconnaissance des produits des activités.

Comparabilité des exercices

Le Groupe externalise la commercialisation d'une partie de ses droits marketing (partenariat et publicité) à Lagardère Sports, société spécialisée dans le marketing sportif. Lagardère prend également en charge la commercialisation, notamment, des espaces hospitalités à l'occasion des évènements non OL.

En contrepartie des services rendus, Lagardère perçoit une commission variable en fonction du type de droits commercialisés correspondant à un pourcentage des revenus générés avec un engagement minimum de redevance annuelle.

A l'occasion notamment de l'entrée dans le Grand Stade, un nouveau contrat avec Lagardère Sports est entré en application. Les modalités contractuelles ont été revues.

Le Groupe étant désormais propriétaire de son stade, ce qui n'était pas le cas à Gerland, certaines prestations auparavant externalisées sont maintenant directement prises en charge par les équipes internes constituées à cet effet.

En conséquence, le chiffre d'affaires partenariat et billetterie (espaces hospitalités) est présenté, à partir de l'entrée dans le nouveau stade, pour son montant brut, les frais et commissions apparaissant en charges d'exploitation (pendant la période d'exploitation du stade de Gerland, le chiffre d'affaires était présenté pour son montant net de frais et commissions).

Ventilation des produits d'activités

Ventilation des produits par nature d'activité

La ventilation des produits d'activités s'analyse comme suit :

(en K€)	1er semestre 2016/17	1er semestre 2015/16
Droits marketing et TV /LFP-FFF	24 284	17 633
Droits marketing et TV / UEFA	38 184	36 956
Billetterie	21 559	7 578
Partenariats- Publicité	13 793	11 069
Produits de la marque ⁽¹⁾	8 584	8 426
Events	3 939	
Produits des activités (hors contrats joueurs)	110 342	81 662

(1) Produits de la marque

(en K€)	1er semestre 2016/17	1er semestre 2015/16
Produits dérivés	5 138	4 755
Produits liés à l'image	773	1 304
Autres	2 673	2 367
Produits de la marque	8 584	8 426

Ventilation des produits des activités par société

(en K€)	1er semestre 2016/17	1er semestre 2015/16
Olympique Lyonnais Groupe et divers	126	953
Olympique Lyonnais SASU	101 610	78 397
Foncière du Montout	5 622	591
OL Voyages	1 141	1 329
OL Organisation	30	42
Association Olympique Lyonnais	1 807	332
AMFL	0	0
SCI Megastore	0	18
SCI OL	7	
Produits des activités (hors contrats joueurs)	110 342	81 662

Note 4.2 : Créances clients

Créances clients

Les créances sont valorisées initialement à la juste valeur qui correspond le plus souvent à leur valeur nominale. Ces créances sont actualisées si elles ont une échéance supérieure à 6 mois. Le taux utilisé pour l'actualisation est le taux Euribor et/ou BTAN correspondant à l'échéance de la créance.

Une dépréciation est constatée, lorsque les flux de règlement attendus estimés à la clôture sont inférieurs à la valeur comptable. L'analyse du risque tient compte de critères tels que l'ancienneté de la créance, l'existence d'un litige, ou la situation financière du créancier.

Dans le cadre du crédit syndiqué mis en place en mai 2011, certaines créances maintenues à l'actif du bilan consolidé font l'objet d'une cession de créances Dailly à titre de garantie, en vue de garantir les en-cours utilisés dans le cadre de ce contrat, sous forme de cautions et/ou de tirages. Les créances cédées font l'objet d'une information donnée dans le cadre des engagements hors bilan (cf. note 9.7).

Les principaux clients (chiffre d'affaires > 10 % du total consolidé) sont la Ligue de Football Professionnel, l'Union européenne des Associations du Football (UEFA) et la régie commerciale Lagardère Sports.

Le détail des créances clients (hors trading joueurs) s'analyse comme suit :

(en K€)	31/12/16	30/06/16
Créances clients (1)	55 612	49 573
Provisions clients	-850	-801
Créances clients nettes	54 762	48 772

Suite à la mise en place du contrat de crédit syndiqué et l'obligation pour la Société de garantir à tout moment 50 % des encours de crédit par des cessions de créances professionnelles Dailly à titre de garantie, la Société OL SAS a facturé d'avance une partie des droits marketing et télévisuels ainsi que des contrats de partenariat, certains au titre de la saison 2016/2017, pour un total TTC de 20,7 M€ (contre 21,3 M€ au 30 juin 2016), en vue de leur cession à titre de garantie. Ces facturations d'avance sont annulées en résultat pour leur contrepartie HT (soit 5,9 M€) par des produits constatés d'avance figurant au passif du bilan au poste « Autres passifs courants et comptes de régularisation ».

Note 4.3 : Stocks

Selon la norme IAS 2 - Stocks, le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat, les frais de transport, de manutention, et les autres coûts directement attribuables à l'acquisition des marchandises, moins les rabais commerciaux, remises, escomptes financiers.

Les stocks de marchandises sont valorisés au coût unitaire moyen pondéré. Cette valeur est comparée à la valeur nette de réalisation (prix de vente estimé des produits). Le stock est évalué à la plus faible des deux valeurs. Le cas échéant, une provision est constatée pour les articles obsolètes, défectueux ou à rotation lente.

Les stocks d'OL Groupe proviennent de l'activité de la Business Unit Merchandising. Ces stocks sont uniquement composés de marchandises.

(en K€)	31/12/16	30/06/16
Stocks	3 057	2 222
Provisions stocks	-167	-162
Stocks Nets	2 890	2 060

Note 4.4 : Autres actifs courants

Le détail des autres actifs courants et comptes de régularisation s'analyse comme suit :

(en K€)	31/12/16	30/06/16
Etat taxes sur le Chiffre d'affaires	13 301	8 972
Créances d'impôt	1 824	138
Autres créances fiscales	318	1 358
Créances sociales	37	12
Autres actifs courants (1)	17 978	2 280
Comptes de régularisations	2 003	2 113
Total autres actifs courants	35 461	14 874
Provisions sur autres actifs		
Montants nets autres actifs	35 461	14 874

(1) Au 31 décembre 2016, les autres actifs courants comprennent *principalement* 7,6 M€ de solde de créances dues au titre de la participation aux compétitions européennes.

Note 4.5 : Autres passifs courants

(en K€)	31/12/16	30/06/16
Fournisseurs	29 102	28 135
Dettes fiscales et sociales	48 350	45 686
<i>dont: Part à moins d'un an des dettes fiscales</i>	18 781	17 816
<i>dont: Dettes sociales</i>	29 569	27 870
Autres passifs courants et comptes de régularisation	25 031	34 342
<i>dont: Dettes sur immobilisations et autres dettes (1)</i>	4 551	7 144
<i>dont: Comptes de régularisation (2)</i>	20 480	27 198
Total passifs courants	102 483	108 163

(1) Dont 2 M€ au titre des dettes sur immobilisations (contre 4,5 M€ au 30 juin 2016).

(2) Les comptes de régularisation comprennent principalement les produits constatés d'avance relatifs à la facturation d'avance de produits liés au sponsoring et droits marketing et télévisuels effectués en vue des cessions Dailly à titre de garantie dans le cadre du crédit syndiqué, pour un montant de 5,9 M€ au 31 décembre 2016 contre 17,7 M€ au 30 juin 2016.

Le solde est composé des autres produits constatés d'avance notamment sur les recettes billetterie de la saison correspondant aux manifestations sportives organisées sur le second semestre de l'exercice (3,5 M€) aux redevances audiovisuelles françaises et européennes pour la quote-part du second semestre de l'exercice (7,8 M€).

Note 4.6 : Autres produits et charges opérationnels courants

Ce poste enregistre les plus-values de cessions (constatées au 31 décembre 2016 dans le cadre des opérations immobilières du Groupe) ainsi que les indemnités de remboursement d'assurance.

Note 5 : Activités opérationnelles liées aux contrats joueurs

Note 5.1 : Excédent brut d'exploitation sur opérations liées aux contrats joueurs

Produits de cession des contrats joueurs

Les produits de cessions des contrats joueurs sont enregistrés à la date d'homologation de la convention de mutation définitive. Au cas où l'homologation ne s'applique pas, c'est la date à laquelle la Ligue a été prévenue de la signature de la convention de mutation qui est retenue. Les compléments de prix éventuels sont comptabilisés lorsque la condition suspensive est réalisée. Si la condition suspensive n'est pas réalisée, le complément de prix figure en engagement hors bilan.

(en K€)	1er semestre 2016/17	1er semestre 2015/16
ROSE Lindsay	1 500	
BENZIA Yassine		1 000
MARTIAL Anthony		8 732
NJIE Clinton		13 064
YATTARA Mohamed		1 920
ZEFFANE Mehdi		1 000
Divers		447
Produits de cession des contrats joueurs	1 500	26 163

Valeur résiduelle des contrats joueurs

(en K€)	1er semestre 2016/17	1er semestre 2015/16
Diminutions de l'actif contrats joueurs	-978	0
Contrats joueurs destinés à la vente	0	0
Valeur résiduelle des contrats joueurs	-978	0

(1) La diminution de l'actif contrat joueur est liée à la cession de L. Rose (cédé au club de Lorient en juillet 2016).

Note 5.2 : Créances sur contrats joueurs

Créances sur contrats joueurs

Les créances sont valorisées initialement à la juste valeur qui correspond le plus souvent à leur valeur nominale. Ces créances sont actualisées si elles ont une échéance supérieure à 6 mois. Le taux utilisé pour l'actualisation est le taux Euribor et/ou BTAN correspondant à l'échéance de la créance.

Une dépréciation est constatée, lorsque les flux de règlement attendus estimés à la clôture sont inférieurs à la valeur comptable. L'analyse du risque tient compte de critères tels que l'ancienneté de la créance, l'existence d'un litige, ou la situation financière du créancier. L'impact de la désactualisation est constaté en note 12.

Dans le cadre du crédit syndiqué mis en place en mai 2011, certaines créances maintenues à l'actif du bilan consolidé font l'objet d'une cession de créances Dailly à titre de garantie, en vue de garantir les en-cours utilisés dans le cadre de ce contrat, sous forme de cautions et/ou de tirages. Les créances cédées font l'objet d'une information donnée dans le cadre des engagements hors bilan (cf. note 9.7).

(en K€)	31/12/16	30/06/16
Créances sur contrats joueurs	5 580	40 676
Provision sur contrats joueurs	-1 800	-1 800
Créances contrats joueurs Nettes	3 780	38 876
dont part à moins d'un an	3 400	33 972
dont part à plus d'un an	380	4 904

Les créances nettes sur contrats joueurs s'analysent comme suit :

(en K€)	31/12/2016		30/06/16	
	courant	non courant	courant	non courant
Créances sur cessions intervenues en 2013/2014	0	0	33	0
Créances sur cessions intervenues en 2014/2015	0	0	2 100	0
Créances sur cessions intervenues en 2015/2016	2 500	380	31 839	4 904
Créances sur cessions intervenues en 2016/2017	900	0		
Total créances contrats joueurs brutes	3 400	380	33 972	4 904
	3 780		38 876	

Le montant de ces créances contrats joueurs comprend principalement la cession intervenue en 2015/16 suivante :

- C. Beauvue pour 2,4 M€

L'impact de l'actualisation au 31 décembre 2016 et au 30 juin 2016 des créances sur contrats joueurs est non significatif.

Note 5.3 : Immobilisations incorporelles - Contrats joueurs

Les contrats relatifs à l'acquisition de joueurs répondent à la définition d'une immobilisation incorporelle. Ils sont immobilisés pour leur coût d'acquisition actualisé si le différé de paiement est supérieur à 6 mois (le coût d'acquisition correspond à la valeur d'achat à laquelle s'ajoutent les frais accessoires et coûts directement attribuables). Le taux utilisé pour l'actualisation est le taux Euribor et/ou BTAN correspondant à l'échéance de la dette.

Le contrat est immobilisé à partir de la date à laquelle le Groupe considère effectif le transfert de propriété ainsi que le transfert des risques. Ces conditions sont jugées remplies à la date d'homologation du contrat ou à la signature de la convention de transfert s'il n'y a pas d'homologation.

Les contrats joueurs sont amortis selon le mode linéaire sur la durée du contrat initial (en général de 3 à 5 ans). En cas de signature d'un avenant, les frais externes y afférents sont immobilisés et l'amortissement est calculé sur la nouvelle durée résiduelle qui tient compte de la prolongation du contrat.

Les compléments de prix prévus au contrat intègrent, dans la plupart des cas, des conditions de réalisation. Ces compléments sont inscrits à l'actif lorsqu'il existe une forte probabilité de devoir les payer. Dans le cas contraire, les compléments sont mentionnés en engagements hors bilan et sont immobilisés lors de la réalisation des conditions.

Particularités de certains contrats

Certains contrats peuvent prévoir la rétrocession d'une partie de l'indemnité de transfert future. Cette rétrocession peut être versée au joueur cédé, à son agent ou au club d'origine du joueur. Lors du transfert, si ces rétrocessions sont versées au joueur, elles sont enregistrées en charges de personnel. Si elles sont versées à l'agent ou au club elles viennent diminuer le produit de cession des contrats joueurs.

Pour les contrats existants à la clôture, qui prévoient un montant fixe de rétrocession, il est mentionné en engagements hors bilan. Si ce montant se calcule en pourcentage de l'indemnité de mutation ou de la plus-value réalisée, aucun chiffrage ne peut être fait.

Dépréciations des actifs non financiers liés aux actifs contrats joueurs

Les actifs à durée de vie définie, tels que les contrats joueurs, font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il apparaît des indices de pertes de valeur. Une dépréciation complémentaire (au-delà de l'amortissement comptabilisé) est alors constatée pour tenir compte de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable.

Les tests de dépréciation sont menés en prenant en compte notamment les trois étapes suivantes :

- Dans le cas d'une intention de cession du contrat joueur, le prix de cession estimé ou connu, net des frais de cession, est comparé à la valeur nette comptable du contrat ; une dépréciation peut alors éventuellement être constatée ;
- Dans le cas de la survenance d'un événement de nature à remettre en cause la durée d'utilité du contrat (fin de contrat anticipée du joueur, invalidité irréversible...), un amortissement accéléré prospectif peut alors être comptabilisé ;
- Détermination d'indices de perte de valeur à deux niveaux :
 - Au niveau de l'équipe, sa valeur d'utilité est appréciée de façon globale en comparant les *cash-flows* actualisés du Club avec la valeur nette comptable de l'ensemble des contrats joueurs,
 - Au niveau des joueurs dans cette équipe, afin d'identifier d'éventuels indices de perte de valeur (divers critères sont utilisés dont l'inscription du joueur sur les feuilles de match...).
- Les *cash-flows* utilisés pour élaborer ces tests sur les joueurs sont conformes à ceux utilisés dans le cadre du calcul des impôts différés actifs (cf. 10.2). Plusieurs scénarii ont été établis par la Direction, tenant compte d'hypothèses de participation à des compétitions européennes, à un classement en haut de tableau du championnat de Ligue 1 et à une poursuite du plan de cession de contrats joueurs. Il n'existe aucun scénario considéré comme raisonnablement probable susceptible de générer une dépréciation.

Contrats joueurs : flux de l'exercice

Les flux de l'exercice s'analysent comme suit :

(en K€)	30/06/16	Augmentations	Cession	31/12/16
Contrats joueurs	49 942	13 073	-8 012	55 003
Amortissement contrats joueurs (1)	-17 821	-5 769	6 959	-16 630
Dépréciation contrats joueurs (2)	-429			-429
Contrats joueurs	31 692	7 304	-1 053	37 944

(1) L'analyse menée n'a pas conduit à réviser la durée d'utilité des contrats au 31 décembre 2016.

(2) Les tests de dépréciation effectués sur les contrats joueurs n'ont pas mis en évidence de dépréciation à constater sur la période.

Echéancier des contrats joueurs

L'échéancier (en valeur nette comptable) des contrats joueurs se présente comme suit :

(en K€)	Valeur nette au 31/12/16	Valeur nette au 30/06/16
Contrats à échéance 2018	3 724	6 032
contrats à échéance 2019	2 997	3 820
contrats à échéance 2020	19 091	21 841
contrats à échéance 2021	12 132	
Total Contrats joueurs	37 944	31 692

Note 5.4 : Échéances des dettes financières liées aux contrats joueurs

Les dettes financières non courantes liées aux contrats joueurs intègrent les dettes ne portant pas intérêt, actualisées envers les clubs sportifs cédants, lorsque leur échéance dépasse 12 mois. Le taux d'actualisation retenu dans tous les cas est le taux Euribor et/ou BTAN correspondant à l'échéance de la dette.

(en K€)	31/12/16	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans	30/06/16
Dettes sur contrats joueurs	15 179	11 271	3 908	-	21 444

(1) Les dettes sur contrats joueurs font l'objet d'actualisation, le montant de l'actualisation au 31 décembre 2016 et au 30 juin 2016 est non significatif.

Ces dettes sont détaillées ci-dessous.

(en K€)	31/12/16		30/06/16	
	courant	non courant	courant	non courant
Dettes sur acquisitions intervenues en 2013/2014		-	82	
Dettes sur acquisitions intervenues en 2014/2015	110		165	110
Dettes sur acquisitions intervenues en 2015/2016	6 573	720	14 691	6 396
Dettes sur acquisitions intervenues en 2016/2017	4 588	3 188		
Total dettes contrats joueurs	11 271	3 908	14 938	6 506
	15 179		21 444	

Note 5.5 : Engagements hors bilan liés aux joueurs

Engagements reçus liés aux joueurs

(en K€)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	31/12/16	30/06/16
Engagements liés aux cessions de contrats joueurs sous conditions suspensives (1)	400	5 600		6 000	5 750
Total	400	5 600	0	6 000	5 750

(1) Les engagements liés aux cessions de contrats joueurs, pour un montant de 6,0 M€, incluent les engagements pris dans le cadre de contrats de transfert prévoyant la rétrocession conditionnée après le transfert de sommes versées au Club en cas de réalisation de performances.

Engagements donnés liés aux joueurs

(en K€)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	31/12/16	30/06/16
Engagements conditionnés pris envers des clubs liés aux acquisitions de contrats joueurs (1)	3 319	1 700		5 019	2 719
Engagements conditionnés pris envers des agents liés aux contrats joueurs (2)	2 462	448		2 910	4 783
Engagements conditionnés pris envers les joueurs et staff dans le cadre des contrats joueurs (3)	5 727	11 051		16 778	18 528
Total	11 508	13 199	0	24 707	26 030

(1) Les engagements pris envers des clubs dans le cadre des contrats joueurs correspondent principalement à des compléments d'indemnités de mutation à verser dans le futur. Ces engagements sont généralement conditionnés à la présence des joueurs au sein de l'effectif du Club, et à l'atteinte de performances sportives précises.

(2) Les engagements pris dans le cadre des contrats joueurs envers des agents sont généralement conditionnés à la présence des joueurs au sein de l'effectif du Club, et concernent uniquement les agents de joueurs ne figurant pas à l'actif du bilan.

(3) Les engagements pris dans le cadre des contrats de travail avec les joueurs et le staff pour 16,8 M€ sont généralement conditionnés à la présence des joueurs au sein de l'effectif du Club, et à l'atteinte de performances sportives précises. Ils correspondent à un montant maximum engagé, sous hypothèse de la réalisation de toutes les conditions afférentes.

Autres engagements

Dans le cadre de l'acquisition de contrats joueurs, des engagements calculés sur la base d'un pourcentage de montant de l'éventuelle cession ultérieure de ces contrats ont été pris vis-à-vis de certains clubs ou joueurs (cf. Note 5.3).

Note 5.6 : Caution bancaire en garantie

Il n'y a pas de caution bancaire en garantie de dette sur contrats joueurs au 31 décembre 2016.

Note 6 : Charges et avantages au personnel

Note 6.1 : Effectifs

L'effectif moyen se répartit dans les sociétés du Groupe comme suit :

	1er semestre 2016/17	1er semestre 2015/16
Olympique Lyonnais Groupe	67	49
Olympique Lyonnais SAS	115	100
OL Voyages	8	8
OL Association	102	98
OL Organisation	60	31
Foncière du Montout	8	3
Total	360	290

Note 6.2 : Charges de personnel

(en K€)	1er semestre 2016/17	1er semestre 2015/16
Masse salariale	-41 916	-34 305
Charges sociales	-13 857	-12 260
Total	-55 773	-46 565

Note 6.3 : Rémunérations de l'équipe de Direction

La rémunération de l'équipe de Direction s'élève à 743 K€ au 31 décembre 2016. Ce montant se décompose entre :

- Avantages à court terme (hors part patronale) :
 - o Au 31 décembre 2016, ils se montent à 743 K€ (dont 510 K€ de part fixe, 222 K€ de part variable, 11 K€ d'avantages en nature, c'est-à-dire une mise à disposition de véhicules) pour les six membres de l'équipe
 - o Au 31 décembre 2015, ils s'élevaient à 528 K€ pour l'équipe de direction.
- Paiement en actions lié au plan d'actions gratuites : 942 K€. Ce montant est nul au 31 décembre 2015.

Le Président-Directeur Général ne perçoit aucune rémunération de la Société OL Groupe à l'exception, le cas échéant, de jetons de présence.

Il est précisé que le Président-Directeur Général d'OL Groupe perçoit une rémunération au titre de ses activités professionnelles au sein de la société ICMI, holding d'animation et d'investissements.

Note 6.4 : Engagements de retraite

(en K€)	31/12/16	30/06/16
Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	1 454	1 075
Variations de périmètre	0	0
Coûts financiers	15	21
Coûts des services rendus dans l'exercice	144	98
Prestations versées		-57
Amortissements des services passés non acquis		
Valeur actualisée projetée des engagements à la clôture	1 613	1 137
Ecart actuariel de l'exercice		318
Valeur actualisée des engagements à la clôture	1 613	1 454

Les mouvements ont été constatés en tenant compte de l'extrapolation de l'engagement du 30 juin 2016 au 31 décembre 2016, à paramètres actuariels identiques.

Note 6.5 : Paiements en actions

Le Groupe a mis en place un plan d'Attribution Gratuite d'Actions le 15 décembre 2015. Ce plan donne droit aux bénéficiaires à des actions de la société sous condition de présence et d'atteinte de conditions de performance.

Ce plan rentre dans le champ d'application de la norme IFRS 2.

Conformément à cette norme « Paiement fondé sur des actions », la Société a comptabilisé une charge pour les avantages consentis aux salariés de la Société dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites.

La juste valeur de l'avantage accordé a été figée à la date d'attribution. Elle a été comptabilisée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits, avec pour contrepartie un compte de réserve spécifique.

La charge a été recalculée à chaque arrêté en fonction de la réalisation ou non des objectifs prévus et de la présence des bénéficiaires à cette date, afin de comptabiliser la charge correspondant à la juste valeur des actions dont l'octroi est attendu.

À l'échéance de la période d'acquisition, le montant des avantages cumulés acquis et comptabilisés a été maintenu en réserves, que les options soient levées ou non ultérieurement.

Les caractéristiques du plan sont les suivantes :

Caractéristiques du plan	
Date d'attribution	15/12/2015
Date d'acquisition	14/12/2016
Cours de l'action à la date d'attribution	2,00 €
Nombre maximal d'actions attribuables	515 000
Période d'acquisition	1 an
Condition d'acquisition	Condition de présence
Condition de performance	Performance sur les produits des activités consolidés hors contrats joueurs

S'agissant d'un plan « equity-settled », les actions attribuées ont été évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution. En l'absence de conditions de performance marché, la juste valeur d'une action attribuée est la valeur de l'action OL Groupe à la date d'attribution de laquelle sont déduits les dividendes attendus actualisés.

Charge totale et étalement de la charge

Sur la base de la juste valeur unitaire et du nombre d'actions gratuites attribuées en décembre 2016, ainsi que des critères de performance atteints, la charge totale du plan est présentée ci-dessous :

Juste valeur unitaire	2,00 €
Nombre d'actions attribuées	468 650
Atteinte des critères de performance	91 %
Charge totale	937 K€
Cotisations patronales totales (1)	281 K€
Charge au 31 décembre 2016	608 K€

(1) Les attributions d'actions gratuites consenties à compter du 16 octobre 2007 sont soumises à une contribution patronale. Le taux de la contribution patronale est de 20% pour les actions gratuites dont l'attribution a été autorisée par une décision postérieure au 7 août 2015.

Note 7 : Immobilisations corporelles et incorporelles

Note 7.1 : Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique, détenu en vue de son utilisation, dont des avantages économiques futurs sont attendus par l'entreprise.

a) Goodwills

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à la norme IFRS 3. La norme IFRS 3 révisée - Regroupement d'entreprises, est appliquée pour les nouvelles acquisitions à compter du 1^{er} juillet 2009.

Lors de la première consolidation d'une société, ses actifs et passifs sont évalués à la juste valeur.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation globale à la juste valeur des actifs et des passifs identifiés à la date d'acquisition est comptabilisée en *goodwills*.

L'analyse des *goodwills* est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs et des passifs identifiés, l'écart est immédiatement enregistré en résultat.

Selon la norme IFRS 3 - Regroupements d'entreprises et IAS 36 révisée, les *goodwills* ne sont pas amortis. S'agissant d'actifs incorporels à durée de vie indéfinie, les *goodwills* font l'objet d'un test de dépréciation annuel conformément aux dispositions de la norme IAS 36 révisée (cf. ci-dessous pour la description des modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur).

b) Contrats joueurs

Les contrats joueurs sont traités en note 5.3.

c) Droits télévisuels différés

Ils ont été évalués initialement à la juste valeur et ne sont pas amortis. Par la suite, à la clôture de chaque exercice, un test de dépréciation est effectué.

d) Logiciels acquis

Ils font l'objet d'un amortissement sur une durée de 3 à 5 ans.

e) Dépréciation d'actifs non financiers

Selon la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs, la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles doit être testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur.

- Pour les actifs à durée de vie indéfinie qui ne sont pas amortis, ce test est effectué au minimum une fois par an (*goodwills* et droits télévisuels différés). Les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition sont irréversibles. Les *goodwills* portés à l'actif du bilan sont non significatifs.

Une dépréciation est constatée dès que la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des frais de cession et la valeur d'utilité.

- Les modalités retenues pour déterminer la valeur d'utilité des actifs reposent sur l'appréciation des flux de trésorerie futurs calculés selon la méthode « *Discounted Cash Flow* ». Cette estimation couvre une période de 5 ans.

Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est un taux après impôt, appliqué à des flux de trésorerie après impôt.

- Les actifs à durée de vie définie ont l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il apparaît des indices de pertes de valeur. Une dépréciation complémentaire (au-delà de l'amortissement comptabilisé) est alors constatée pour tenir compte de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable.

Goodwills

Les flux de la période s'analysent comme suit :

(en K€)	30/06/16	Augmentations	Diminutions	31/12/16
Olympique Lyonnais SASU	1 866	0	0	1 866
TOTAL	1 866	0	0	1 866

Autres immobilisations incorporelles hors contrats joueurs

Les flux de la période s'analysent comme suit :

(en K€)	30/06/16	Augmentations	Cessions	31/12/16
Concessions, Brevets et droits TV	1 459	70	-66	1 464
Amort Concessions, Brevets	-632	-63	5	-690
Autres immobilisations incorporelles	827	7	-61	773

Note 7.2 : Immobilisations corporelles

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et coûts directement attribuables). Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

En application de la norme IAS 16, les constructions ont fait l'objet d'une approche par composants.

Le Groupe n'utilise pas la juste valeur pour déterminer la valeur recouvrable des actifs non financiers, à l'exception des actifs destinés à être cédés.

Les amortissements pour dépréciation ont été calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilisation attendue par le Groupe :

• Constructions (dont baux emphytéotiques)	25 à 50 ans
• Agencements et aménagements des constructions	3 à 10 ans
• Matériel informatique	3 ans et 4 ans
• Matériel de bureau	5 ans
• Mobilier de bureau	8 ans
• Matériel et outillage	5 ans
• Matériel de transport	3 à 5 ans

Les valeurs résiduelles sont considérées comme non significatives ou non déterminables de manière fiable.

Conformément à la norme IAS23 le coût des emprunts directement attribuable à leur construction est inclus dans le coût des immobilisations.

Les subventions d'investissement, et notamment celle de 20 M€ qui a été attribuée au cours de l'exercice clos au 30 juin 2012 dans le cadre du financement du Grand Stade, sont comptabilisées en produits constatés d'avance. Ces produits sont repris en résultat selon le plan d'amortissement du bien financé, à partir de la date d'exploitation du bien considéré.

Les coûts relatifs à la construction du Groupama OL Academy et du Groupama OL Training Center ont été enregistrés en immobilisations en cours respectivement jusqu'en septembre 2016 et juillet 2016.

b) Contrats de locations

Conformément à IAS 17, un contrat de location-financement a pour effet de transférer au preneur l'essentiel des avantages et des risques inhérents à la propriété d'un bien, que la propriété soit ou non finalement transférée.

L'appréciation d'un contrat est faite à partir des critères suivants :

- le transfert réel de la propriété du bien à terme,
- l'existence d'une option d'achat au terme à un prix suffisamment inférieur à la juste valeur,
- la durée du contrat couvrant la durée de vie économique,
- la valeur actualisée des paiements futurs supérieure ou égale à la quasi-totalité de la juste valeur,
- la spécificité des actifs loués les rendant impropres à un autre usage que celui fait par le preneur,
- en cas de résiliation, les pertes subies sont à la charge du preneur,
- les variations de la juste valeur de la valeur résiduelle sont à la charge du preneur,
- possibilité de renouveler la location à un prix sensiblement inférieur à la valeur du marché.

Les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement pour tous les contrats dont la valeur d'origine est significative.

Ce retraitement se traduit par :

- la constatation au bilan des immobilisations financées par crédit-bail ou location-financement et de l'endettement correspondant,
- la comptabilisation, en conséquence, des dotations aux amortissements sur ces immobilisations et des charges financières sur l'endettement correspondant, en lieu et place des redevances de crédit-bail et des charges de locations. La durée d'amortissement correspond à celle des biens de même nature acquis par la société.

Les contrats de location non qualifiés de location-financement sont des contrats de location simple et ils ne sont pas retraités à l'actif. Les charges de loyer sont maintenues en charges opérationnelles et réparties de manière linéaire sur la durée du contrat.

Les flux de la période s'analysent comme suit :

(en K€)	30/06/16	Augmentations	Diminutions	31/12/16
Constructions et aménagements (1)	408 366	29 762	-19 680	418 448
En cours de construction Stade/ Parc OL (2)	10 042	0	-2 108	7 934
En-cours Groupama OL Training Center (3)	13 781	63	-13 844	0
En-cours Groupama OL Academy (3)	2 589	0	-2 589	0
Matériels et équipements (4)	11 249	1 264	-261	12 252
Montants bruts	446 027	31 089	-38 481	438 635
Amortissements (5)	-25 274	-9 248	14 507	-20 015
Montants Nets	420 752	21 841	-23 974	418 619

(1) Constructions

La mise en service du Groupama OL Training Center et du Groupama OL Academy est effective en juillet 2016 et en septembre 2016.

A cette date, le montant des constructions et aménagements peut être analysé comme suit :

(en K€)	30/06/16	Augmentations	Diminutions	31/12/16
Infrastructures	350 803	400		351 203
Frais de structuration de l'emprunt	0			
Contrats de location-financement retraités (1.1)	11 345			11 345
Frais financiers (1.2)	17 872			17 872
Grand stade	380 021	400	0	380 420
Infrastructures		15 396		15 396
Groupama OL Training Center		15 396	0	15 396
Infrastructures		7 338		7 338
Contrats de location-financement retraités (1.1)		3 594		3 594
Groupama OL Academy		10 931	0	10 931
Autres immobilisations	28 345	3 035	-19 680	11 700
Constructions et aménagements	408 366	29 762	-19 680	418 448

(1.1) Principalement :

- Infrastructure Grand Stade Orange Business Service : système d'information, réseaux et télécommunications du Grand Stade (8,4 M€)
- Infrastructures Grand Stade diverses (2,9 M€)
- Infrastructures Groupama OL Academy : modulaires (3,6 M€)

(en K€)	31/12/16
Orange Business Service	8 427
Cuisine ENODIS	1 422
Cuisine gros matériel CMCIC	1 081
Bars mobiles CMCIC	416
Total Contrats de location-financement retraités Grand Stade	11 345
Modulaire entraînement	1 873
Modulaire compétition	1 721
Total Contrats de location-financement retraités Groupama OL Academy	3 594

Activation des frais financiers :

Le montant cumulé des frais financiers incorporés dans le coût de l'entrée de l'immobilisation Grand Stade capitalisés s'élève à 17 872 K€.

Ces intérêts ont été calculés sur la base de la moyenne des taux de financement non dédiés jusqu'au 31 août 2013 (période pour laquelle il n'existait aucun financement spécifique pour le Grand Stade), sur la base de l'en-cours moyen financé sur la période, puis sur la base des intérêts réellement supportés depuis la mise en place des financements dédiés au cours de l'été 2013 et jusqu'à la date de mise en service en janvier 2016.

(2) En cours de construction Grand Stade

L'encours restant lié au Grand Stade correspond principalement aux droits à bâtir non cédés (7,9 M€ au 31 décembre 2016 contre 9,7 M€ au 30 juin 2016).

(3) En cours de construction Groupama OL Academy et du Groupama OL Training Center

Les coûts relatifs à la construction du Groupama OL Training Center et du Groupama OL Academy ont été enregistrés en immobilisations en cours respectivement jusqu'en juillet 2016 et jusqu'en septembre 2016, dates de mises en service.

Au 31 décembre 2016 l'intégralité de ces coûts ont été portés sur les lignes infrastructures de l'actif immobilisé.

(4) Matériels et équipements

Le poste Matériels et équipements a été impacté par des acquisitions relatives à des aménagements spécifiques du Grand Stade, du Groupama OL Academy et du Groupama OL Training Center

Le solde à la clôture intègre un montant de 4,2M€ au titre des contrats de location-financement retraités selon IAS 17 (dont 3,1 M€ dédiés au Grand Stade).

(5) Amortissements : dont 4 M€ d'amortissement associé aux contrats de location-financement retraités selon IAS 17.

Note 7.3 : Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles

7.3.1 : Engagements liés aux joueurs

Les engagements hors bilan liés aux joueurs sont présentés en note 5.4.

7.3.2 : Engagements liés au Parc Olympique Lyonnais

Engagements reçus liés à la construction du Parc Olympique Lyonnais

(en K€)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	31/12/16	30/06/16
Engagements reçus liés à la construction du Parc OL (1)	67 716			67 716	66 611

(1) Ces engagements comprennent notamment des garanties bancaires couvrant la bonne exécution des travaux pour 14,8 M€, un cautionnement en remplacement de la retenue de garantie pour 18,6 M€, et une caution solidaire pour un montant de 34,3 M€ liée au contrat de conception-construction. Ces garanties restent activables dans l'année qui suit la réception des travaux.

(i) Engagements liés au financement du Parc Olympique Lyonnais

Dans le cadre de la mise en place des différents financements du Grand Stade, il a été décidé la mise en place progressive, sur la durée de la période de construction du Grand Stade, des engagements hors bilan suivants :

Engagements reçus liés au financement du Grand Stade

Un autre engagement a été reçu par VINCI sous forme de garanties pour un montant maximum de 137 M€ : il est constitué par des garanties données par le département du Rhône (pour 40 M€) et Pathé (pour 97 M€) dans le cadre de l'emprunt obligataire VINCI, débloqué en totalité, soit pour un montant de 80 M€ au 30 juin 2016.

Suite au rachat des obligations VINCI par Pathé au cours de l'exercice 2015/2016, ces garanties ne sont plus exerçables au 31 décembre 2016.

Toutefois la levée de ces engagements n'est pas formalisée juridiquement au 31 décembre 2016 (formalisation qui devrait aboutir au 1^{er} semestre 2017).

Engagements donnés liés au financement du Grand Stade

Dans le cadre de la mise en place des différents financements du Grand Stade, il a été décidé la mise en place progressive, sur la durée de la période de construction du Grand Stade, des engagements hors bilan suivants :

- Engagements donnés par certains membres du Groupe représentés par des sûretés réelles pour un montant total maximum de 277 M€ correspondant à l'ensemble de la dette contractée,
- Engagements donnés par certains membres du Groupe représentés par des engagements de signature pour un montant total maximum de 277 M€ (substitutifs et non cumulatifs avec les engagements garantis par des sûretés réelles ci-dessus),

Il est à noter que ces engagements sont actifs depuis les tirages effectués sur les dettes concernées pendant la période de construction (successivement dette obligataire puis dette bancaire mini-perm). Il est rappelé qu'au 31 décembre 2016, le crédit mini-perm est tiré à hauteur de 134.4 M€, et les émissions obligataires ont été effectuées par Foncière du Montout pour 112 M€, souscrite à hauteur de 80 M€ par VINCI (et rachetées par Pathé au cours de l'exercice 2015/16) et de 32 M€ par CDC.

Il est à noter que la Société a signé des promesses unilatérales de vente sur des terrains destinés aux opérations connexes en mai et juin 2014. Ces promesses ont fait l'objet d'avenants signés sur les exercices 2014/15 et 2015/16 et l'une d'entre elle (concernant un terrain destiné à accueillir notamment la construction d'un hôtel) s'est concrétisée par la cession du terrain sous-jacent au mois de décembre 2016.

Covenants sur Foncière du Montout

L'entité Foncière du Montout doit maintenir les ratios financiers suivants :

1. Ratio de Couverture de Service de la Dette Annuel Historique (supérieur à 1,75) : flux de trésorerie opérationnels dégagés sur la période avant paiement des charges financières sur charges financières du crédit mini perm exigibles sur la période (après prise en compte des couvertures). Calculé les 31 décembre et 30 juin de chaque exercice.
2. Ratio de Couverture de Service de la Dette Annuel Prévisionnel (supérieur à 1,90) : flux de trésorerie opérationnels prévisionnels sur la période avant paiement des charges financières sur charges financières prévisionnelles du crédit mini perm sur la période (après prise en compte des couvertures). Calculé les 31 décembre et 30 juin de chaque exercice.
3. Long Life Coverage Ratio (supérieur à 1,50) : somme de (i) la valeur actualisée des flux de trésorerie opérationnels prévisionnels pendant la période de test et (ii) le solde du compte de réserve de service de la dette sur la somme de l'encours du crédit mini perm et des intérêts courus et dus et impayés à la date de test. Calculé 18 mois avant l'échéance du crédit mini-perm, soit le 29 avril 2019.
4. Désendettement : l'encours résiduel du crédit mini perm aux dates de test ne peut excéder les seuils suivants :
 - 31/03/2017 : 133 117 326 €
 - 30/09/2017 : 130 871 495 €
 - 31/03/2018 : 128 538 053 €

- 30/09/2018 : 126 115 496 €
- 31/03/2019 : 122 347 832 €
- 30/09/2019 : 119 523 860 €
- 31/03/2020 : 116 435 261 €

Engagements liés au financement de la construction du centre d'entraînement professionnel et du nouveau Centre de Formation du Parc Olympique Lyonnais

Les engagements suivants ont été contractés dans le cadre de la construction (i) du centre d'entraînement professionnel masculin et féminin sur le site de Décines et (ii) du Centre de Formation à Meyzieu :

- OL Groupe a signé le 15 juin 2015 un contrat de partenariat élargi avec Groupama Rhône-Alpes Auvergne pour une durée de 3 ans et demi, soit jusqu'au 31 décembre 2018. Les 2 infrastructures bénéficieront des naming *Groupama OL training center* pour le centre d'entraînement et *Groupama OL Academy* pour le centre de formation.
- OL Groupe et OL Association ont signé le 12 juin 2015 un contrat de crédit d'un montant global de 14 M€ avec Groupama Banque. Ce crédit bancaire, d'une durée de 10 ans, a été affecté au financement partiel des nouveaux centre d'entraînement et centre de Formation, qui ont représenté un investissement total de l'ordre de 28 M€.
- Ces 28 M€ ont été financés par (i) le crédit bancaire Groupama, (ii) deux contrats de location-financement pour 3,6 M€ et (iii) une subvention de 1,8 M€ (Conseil Régional). Le solde a été financé sur les fonds propres d'OL Groupe.

Le Groupe a par ailleurs contracté l'engagement suivant dans le cadre de la construction du centre de formation et d'entraînement :

- Cession des créances de naming Groupama et de partenariat OLA : le montant opposable au 31 décembre 2016 est de 4,6 M€

7.3.3 : Autres engagements

Autres engagements reçus

(en K€)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	31/12/16	30/06/16
Autres garanties solidaires	582			582	3 292

Autres engagements donnés

(en K€)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	31/12/16	30/06/16
Loyers et prestations de services à payer (1)	11 405	42 207	92 353	145 965	78 046
Autres engagements donnés (2)	2 131	2 718	1 028	5 878	13 251
Total	13 536	44 925	93 381	151 843	91 297

Les engagements donnés sont constitués par :

(1) les loyers à payer relatifs aux contrats de locations maintenance et services extérieurs pour un montant de 146 M€ ;

(2) les autres engagements : pour un montant total de 5,9 M€. Ils correspondent à des engagements et/ou cautions donnés dans le cadre de contrats de prestations de services.

Note 8 : Autres provisions et passifs éventuels

Conformément à la norme IAS 37, les provisions comptabilisées sont constituées en fonction d'évaluations au cas par cas des risques et charges correspondants. Une provision est constituée notamment chaque fois que les organes de Direction du Groupe ont la connaissance d'une obligation juridique ou implicite résultant d'un évènement passé, qui pourrait engendrer une sortie probable de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue. Les provisions sont ventilées entre passif courant et passif non courant en fonction de l'échéance attendue du terme du risque. Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées, si l'impact est significatif.

Il s'agit principalement de provisions pour litiges. Les provisions et notamment les provisions relatives aux litiges prud'homains, sont évaluées selon la meilleure estimation de la Direction, en fonction du risque attendu et estimé en lien avec les conseils du Groupe.

Note 8.1 : Provisions pour risques

Autres provisions pour risques (part à moins d'un an)

(en K€)	30/06/16	Augmentations	Diminutions		31/12/16
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour litiges et contentieux	766	85	-71		781
Provisions pour autres risques	8				8
Total	774	85	-71	0	789

Note 8.2 : Autres passifs éventuels

Le Groupe n'a pas identifié de passif éventuel au 31 décembre 2016.

Note 8.3 : Dotations aux amortissements et provisions nettes

(en K€)	1er semestre 2016/2017	1er semestre 2015/2016
Dotations sur actif immobilisé corporel et incorporel (2)	-9 065	-820
Dotation sur actif financier immobilisé		
Dotations nettes pour indemnités de départ à la retraite	-144	-122
Dotations nettes aux autres provisions pour risques	-14	-1 274
Dotations sur provisions nettes sur actif circulant	-54	-32
TOTAL HORS CONTRATS JOUEURS	-9 277	-2 248
Dotations sur actif immobilisé : contrats joueurs (1)	-5 769	-6 915
Dotation nette sur créances sur contrats joueurs		
Dotations aux provisions sur contrats joueurs	0	
Dotation aux provisions sur créances joueurs		
TOTAL CONTRATS JOUEURS	-5 769	-6 915

(1) Dont 517 K€ d'amortissement accéléré suite à une révision de la durée d'utilité au 31 décembre 2015.

(2) La variation est due à la mise en service du Grand Stade en janvier 2016.

Note 9 : Financement et instruments financiers

Note 9.1 : Actifs financiers non courants

Le Groupe classe ses actifs financiers non courants selon les catégories suivantes : Participations et créances rattachées - Autres actifs financiers (essentiellement SICAV nanties, subvention, dépôt et cautionnement, et retenues de garanties) ainsi que les créances contrats joueurs et les créances d'impôt à plus d'un an.

Les flux de la période s'analysent comme suit :

(en K€)	30/06/16	Augmentations	Diminutions	31/12/16
Autres Immobilisations Financières	2 407	253	83	2 743
Montants Bruts	2 407	253	83	2 743
Dépréciations	-7			-7
Montants Nets	2 400	253	83	2 735

Le poste est constitué principalement des placements liés à l'effort de construction.

Note 9.2 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

Détail de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

Elle comprend les liquidités et les comptes courants bancaires.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées et comptabilisées à la juste valeur par référence au dernier cours de l'exercice. Les placements sont réalisés dans des SICAV en € qualifiées de monétaires ou placements à capital garanti.

Dans le cas de SICAV nanties, ces valeurs sont reclassées en autres actifs financiers (courants et non courants). Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat financier.

(en K€)	31/12/16	30/06/16
Valeurs Mobilières de Placement ⁽¹⁾	-	559
Disponibilités	53 658	28 335
CRSD (2)	3 587	3 576
Total	57 245	32 469

- (1) Placements uniquement dans des SICAV en € qualifiées de monétaires, ou placements à capital garanti à taux fixe. Le coût historique correspond à la valeur de marché, une cession suivie d'un rachat étant effectués à la date d'arrêté des comptes. Les placements faisant l'objet de restrictions et/ou donnés en garantie ont été reclassés au poste « Autres actifs financiers courants ».

Compte tenu des conditions de marché et du maintien de la tendance baissière des taux d'intérêts sur la période, la rentabilité des SICAV monétaires court terme est devenue négative. Le placement des liquidités sur ces supports financiers a donc été suspendu jusqu'à un retour à une meilleure profitabilité.

- (2) Correspond à l'alimentation d'un compte de réserve de service de la dette (CRSD) du crédit miniperm. Un montant équivalent à six mois d'intérêts liés au crédit miniperm doit être maintenu sur ce compte.

Note 9.3 : Dettes financières courantes et non courantes

a) Dettes financières non courantes

Les emprunts sont classés en passifs non courants, sauf quand leur échéance est inférieure à 12 mois, auquel cas ils sont classés en passifs courants. Tous les contrats supportent intérêts.

Les dettes sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

b) Obligations OSRANE

Le financement du projet du Parc Olympique Lyonnais par fonds propres a été réalisé notamment le 27 août 2013 au niveau d'Olympique Lyonnais Groupe par une émission d'OSRANE (Obligations Subordonnées Remboursables en Actions Nouvelles ou Existantes) à échéance du 1^{er} juillet 2023 et d'un montant nominal total de 80 250 200 € représenté par 802 502 obligations d'une valeur nominale unitaire de 100 €. Au terme de l'opération, ICMI et Pathé, principaux actionnaires de la Société, ont souscrit respectivement à un nombre total de 328 053 obligations et 421 782 obligations. Le produit net de l'émission des obligations s'élève à environ 78,1 M€ net de frais et figure au poste « Autres fonds propres » des comptes consolidés.

L'amortissement normal des obligations est prévu en totalité le 1^{er} juillet 2023 par remboursement en actions d'OL Groupe. Chaque obligation d'une valeur nominale de 100 € sera remboursée par la remise de 45 actions nouvelles ou existantes de la Société. Des conditions de remboursement anticipé au gré de la Société, et/ou des titulaires des obligations, sont également prévues.

La rémunération des obligations (« coupon ») se fera exclusivement sous forme de remise d'actions OL Groupe, variable en fonction de la date de remboursement, et à raison de 2 actions OL Groupe par année (soit 20 actions de rémunération à l'échéance au maximum). Le versement de la rémunération est réalisé intégralement à la date de dénouement.

Le prix d'émission de l'OSRANE a été affecté en totalité en capitaux propres, car le dénouement de l'OSRANE (capital et intérêts) sera effectué uniquement par l'émission (ou à titre tout à fait marginal par l'attribution) d'un nombre fixe d'actions, dont le montant dépendra de la date à laquelle les souscripteurs demanderont le remboursement, celui-ci pouvant intervenir à tout moment pendant la durée de l'OSRANE à leur initiative.

Les intérêts étant remboursés uniquement en actions (dont le nombre dépendra de la date de remboursement, cf. supra) n'auront aucun impact sur les capitaux propres, après l'émission de l'OSRANE (en effet, les coupons donneront lieu à un nombre d'actions supérieur, sans impact sur les capitaux propres consolidés).

L'amortissement normal des obligations est prévu en totalité le 1^{er} juillet 2023 par remboursement en actions d'OL Groupe. Du fait de l'augmentation de capital intervenue en 2015 et de l'évolution du ratio de conversion, chaque obligation d'une valeur nominale de 100 € sera remboursée par la remise de 63,231 actions nouvelles ou existantes de la Société. Des conditions de remboursement anticipé au gré de la Société, et/ou des titulaires des obligations, sont également prévues.

Les obligations seront rémunérées à maturité par la remise de 28,103 actions OL Groupe nouvelles ou existantes. Des conditions de rémunération sont prévues en cas de remboursement anticipé au gré des titulaires ou de la Société.

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 15 décembre 2016 a décidé d'émettre 200.208 OSRANE (Obligations Subordonnées Remboursables en Actions Nouvelles ou Existantes) avec suppression du droit préférentiel de souscription réservé à IDG European Sports Investment Limited.

Il est prévu que cette émission soit réalisée en deux tranches, la deuxième pouvant elle-même être divisée en sous-tranches (maximum quatre).

Dans le cadre de la première tranche, IDG European Sports Investment Limited a souscrit le 23 décembre 2016 à 60 063 obligations nouvelles réservées pour un montant total de 18,3 M€ (prime d'émission incluse). Le produit net de l'émission des obligations s'élève à environ 18 M€ net de frais et figure au poste « Autres fonds propres » des comptes consolidés.

Détail des passifs financiers et autres passifs non courants

Les dettes financières courantes et non courantes ainsi que les passifs non courants sont détaillés comme suit :

(en K€)	31/12/16	30/06/16
Dettes financières courantes	44 741	4 249
<i>hors financement Grand Stade</i>	29 480	1 473
<i>liées au financement du Grand Stade</i>	15 261	2 776
Dettes non courantes	288 488	323 280
Dettes financières- hors financement Grand Stade	13 833	39 373
Dettes financières liées au financement du Grand Stade	250 890	259 885
<i>dont Mini perm</i>	122 102	126 364
<i>dont Obligataire Grand Stade</i>	119 589	122 904
<i>dont Autres</i>	9 198	10 617
Autres passifs non courants	23 764	24 022
<i>dont PCA subvention CNDS</i>	18 696	18 942
<i>dont Swap mini-perm</i>	3 391	4 249
<i>dont part à plus d'un an des dettes fiscales</i>		831
Total	333 230	327 529

Échéances des dettes

(en K€)	31/12/16	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans	30/06/16
Dettes financières- hors financement Grand Stade	43 313	29 480	8 635	5 198	40 848
Dettes financières liées au financement du Grand Stade	266 152	15 261	138 891	112 000	262 661
Autres passifs non courants	23 764	-	6 281	17 483	24 021
Total 1	333 230	44 741	153 807	134 681	327 529
Total 2	333 230	44 741	288 488		327 529

Les dettes financières à moins d'un an au 31 décembre 2016 correspondent principalement à :

- La composante emprunt financier des contrats de location-financement retraités selon IAS 17 pour 3,3 M€ (contre 2,7 M€ au 30 juin 2016),
- La part à moins d'un an de l'emprunt souscrit par OL Groupe auprès de BPI au cours de l'exercice 2013/14 d'un montant nominal de 3 M€, d'une maturité de 7 ans, pour 0,8 M€ (contre 0,8 M€ au 30 juin 2016).
- A des lignes de crédits bancaires contractées par l'Olympique Lyonnais SAS pour 27 M€ (soit 26,8 M€ net de frais de mise en place), crédits accordés à des taux basés sur Euribor plus une marge négociée.
- Aux intérêts courus relatifs à la dette obligataire contractée auprès de VINCI et CDC (cf. ci-dessous) pour 7,3 M€,
- La part à moins d'un an du crédit bancaire de type « mini-perm » pour 4,8 M€.

Les dettes financières de 1 à 5 ans correspondent notamment :

- La part du crédit bancaire de type « mini-perm » pour 122 M€,
- La composante emprunt financier des contrats de location-financement retraités selon IAS 17 pour 11,4 M€,
- Aux intérêts courus relatifs à la dette obligataire contractée auprès de VINCI et CDC pour 7,6 M€,
- La part de l'emprunt relative à la construction de la Groupama OL Academy pour 1,4 M€ et du Groupama OL Training Center pour 3,2 M€, net des frais de mise en place.

Les dettes financières à plus de 5 ans comprennent :

- Les tirages sur la dette obligataire contractés respectivement auprès de VINCI (80 M€) et CDC (32 M€), sous déduction des frais de structuration d'emprunt qui sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La part VINCI de cette dette obligataire a fait l'objet d'un rachat par Pathé au cours de l'exercice précédent (14 décembre 2015 et 16 mai 2016),

- La part de l'emprunt relative à la construction de la Groupama OL Academy pour 1,4 M€ et du Groupama OL Training Center pour 3,1 M€, net des frais de mise en place.

Les passifs non courants sont essentiellement constitués :

- Du produit constaté d'avance long terme comptabilisé au titre de la subvention d'investissement CNDS pour 18,7 M€ au 31 décembre 2016 (18,9 M€ au 30 juin 2016),

Pour rappel : Les subventions d'investissement, et notamment celle de 20 M€ qui a été attribuée au cours de l'exercice clos au 30 juin 2012 dans le cadre du financement du Grand Stade, sont comptabilisées en produits constatés d'avance. Ces produits sont repris en résultat selon le plan d'amortissement du bien financé, à partir de la date d'exploitation du bien considéré.

- De la comptabilisation de la juste valeur des instruments de couverture de taux sur le crédit mini-perm Grand Stade pour un montant brut de 3,4 M€ (contre 4,2 M€ au 30 juin 2016).

Au 31 décembre 2016, le montant des dettes financières au bilan soumis à des taux variables s'élève à 163,7 M€ (164,1 M€ au 30 juin 2016) (principalement tirages dans le cadre du crédit syndiqué, emprunt "mini-perm" Grand Stade, emprunts à taux variables et découverts), alors que le montant des dettes financières soumis à taux fixe s'élève à 145,8 M€ (139,4 M€ au 30 juin 2016).

Caution bancaire en garantie

Au 31 décembre 2016, il n'existe pas de caution bancaire non liée aux contrats joueurs.

Retraitements des contrats de location

L'échéancier des dettes liées au retraitement des contrats de location selon IAS 17 (hors intérêts non courus) est le suivant :

(en K€)	31/12/16	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans	30/06/16
Emprunts constatés sur location financement	15 373	3 310	11 399	664	13 326
Total	15 373	3 310	11 399	664	13 326

Ces contrats de location sont liés à :

- L'infrastructure de télécommunication Orange Business Services : 7,1 M€ au 31 décembre 2016,
- Autres aménagements du Grand Stade : 4,8 M€ au 31 décembre 2016,
- Aux aménagements du Goupama OL Academy : 3,4 M€ au 31 décembre 2016.

Passifs financiers non actualisés

L'échéancier des passifs financiers non actualisés comprenant les intérêts non courus à taux fixes (en flux attendus, donc sans distinguer la composante capitaux propres, le cas échéant intègre les dettes financières et se décompose comme suit :

(en K€) 31/12/16	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Emprunt obligataire Grand Stade	8 720	38 426	127 798
Emprunt mini-perm Grand Stade (1)	3 556	130 871	
Ligne de crédit long terme et emprunts bancaires	2 371	6 437	4 534
Ligne de crédit (1)	27 000		
Total	41 647	175 734	132 332

(1) Les en-cours ne comprennent pas les intérêts car ces dettes sont à taux variables.

Note 9.4 : Juste valeur des instruments financiers

Instruments de couverture

Afin de réduire son exposition au risque de taux d'intérêt sur le crédit bancaire principal porté par la filiale Foncière du Montout et relatif au Parc Olympique Lyonnais, il a été mis en place un programme de couverture via la conclusion de contrats d'échange de taux d'intérêt (*swaps*), négociés de gré à gré avec des contreparties bancaires de premier plan. Il est rappelé qu'une première partie de ce programme de couverture avait été mise en place au cours de l'exercice précédent.

Ces instruments ayant été qualifiés d'instruments de couverture de flux futurs en totalité, les variations de juste valeur sont constatées à la clôture en autres éléments du résultat global, et recyclées en résultat de manière symétrique aux flux de l'opération couverte.

Juste valeur des instruments financiers

Le Groupe ne dispose que d'actifs (valeurs mobilières de placement) et passifs financiers de niveau 2 (juste valeur déterminée à partir de données observables). Le niveau 1 (prix cotés sur un marché actif) et le niveau 3 (juste valeur déterminée à partir de données non observables sur un marché) ne sont pas applicables sur les périodes présentées.

L'analyse effectuée conformément à la norme IFRS 13 n'a pas mis en évidence d'ajustements à appliquer au titre du risque de contrepartie (risque de non recouvrement des actifs financiers), ou au risque de crédit propre (risque lié aux passifs financiers).

La ventilation des actifs et passifs financiers selon les catégories « extracomptables » prévues par la norme IAS 39 et la comparaison entre les valeurs comptables et les justes valeurs sont données dans le tableau ci-dessous (hors créances et dettes fiscales et sociales).

(en K€)	Niveau d'appréciation de la juste valeur	Actifs à la juste valeur par le résultat	Couverture de flux futurs	Créances et dettes, emprunts, au coût amorti	Valeur nette au 31/12/16	Juste valeur au 31/12/16
Créances sur contrats joueurs				3 780	3 780	3 780
Contrats joueurs détenus en vue de la vente			-	-	-	-
Autres actifs financiers non courants				-	-	-
Clients				54 762	54 762	54 762
Autres actifs financiers courants		-		-	-	-
Autres actifs courants				17 978	17 978	17 978
Valeurs mobilières de placements		-		-	-	-
Disponibilités et CRSD	2	57 245		-	57 245	57 245
Actifs financiers		57 245	-	76 520	133 765	133 765
Emprunt obligataire Grand Stade				119 589	119 589	119 589
Emprunt mini-perm Grand Stade				122 102	122 102	122 102
Autres dettes financières				67 775	67 775	67 775
Dettes sur contrats joueurs				15 179	15 179	15 179
Fournisseurs				29 102	29 102	29 102
Autres passifs non courants (1)	2		3 391	-	3 391	3 391
Autres passifs courants (2)				4 551	4 551	4 551
Passifs financiers		-	3 391	358 298	361 690	361 690

(1) Correspond à la juste valeur market to market des instruments de couverture mis en place depuis l'exercice précédent dans le cadre du crédit bancaire principal "mini-perm" sur le projet Parc Olympique Lyonnais (cf. note 12)

(2) Hors créances et dettes fiscales et sociales et comptes de régularisation.

Note 9.5 : Endettement financier net de trésorerie

L'endettement financier net de trésorerie (ou trésorerie nette d'endettement selon le cas) comprend les dettes financières, la trésorerie et équivalent de trésorerie, ainsi que les dettes et créances sur contrats joueurs. L'endettement financier net s'élève à -263 620 K€ au 31 décembre 2016 (-253 606 K€ au 30 juin 2016).

Est présentée ci-dessous la répartition de l'endettement financier net de trésorerie en distinguant, d'une part les actifs et passifs financiers dédiés au projet du Grand Stade (et portés par la filiale Foncière du Montout), et l'exploitation du Groupe.

Est également présentée ci-dessous la trésorerie nette d'endettement financier du Groupe hors projet Grand Stade excluant les éventuelles VMP nanties, conformément à la définition prévue pour le calcul des covenants financiers du contrat de crédit syndiqué (le détail du calcul des covenants est donné en note 9.7).

en K€	31/12/16			30/06/16		
	Groupe OL hors Parc OL	Financement Parc OL	Total Consolidé	Groupe OL hors Parc OL	Financement Parc OL	Total Consolidé
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	559		559
Disponibilités et CRSD	38 467	18 778	57 245	18 852	13 058	31 910
Découverts	-345	-274	-618	-158	-67	-225
Trésorerie du tableau de flux de trésorerie	38 122	18 505	56 627	19 253	12 992	32 245
Valeurs mobilières de placement nanties			0			
Trésorerie globale	38 122	18 505	56 627	19 253	12 992	32 245
Emprunt obligataire Grand Stade		-119 589	-119 589		-122 904	-122 904
Emprunt mini-perm Grand Stade		-122 102	-122 102		-126 364	-126 364
Dettes financières non courantes	-1 806	-21 227	-23 033	-28 520	-21 470	-49 990
Dettes financières courantes	-27 940	-16 184	-44 124	-1 316	-2 709	-4 025
Endettement net de trésorerie globale	8 376	-260 598	-252 221	-10 583	-260 455	-271 038
Créances sur contrat joueurs courantes	3 400		3 400	33 972		33 972
Créances sur contrat joueurs non courantes	380		380	4 904		4 904
Dettes sur contrats joueurs courantes	-11 271		-11 271	-14 938		-14 938
Dettes sur contrats joueurs non courantes	-3 908		-3 908	-6 506		-6 506
Endettement net de trésorerie, y compris créances et dettes joueurs	-3 023	-260 598	-263 620	6 849	-260 455	-253 606

Note 9.6 : Résultat financier

(en K€)	1er semestre 2016/17	1er semestre 2015/16
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		10
Intérêts sur les financements bancaires	-9 076	-397
Charges financières sur emprunt OCEANE		-244
Produits et charges d'actualisation des contrats joueurs		
Produit d'actualisation de la créance de Carry-Back	5	
Coût de l'endettement financier net	-9 070	-631
Dotations aux provisions nettes de reprises financières		
Autres produits et charges financières	-1 600	-175
Autres produits et charges financiers	-1 600	-175
Résultat financier	-10 670	-806

L'activation des intérêts financiers liés à la construction du Grand Stade se traduit par une annulation de charges financières jusqu'à sa mise en service. Au 31 décembre 2015, 7 178 K€ d'intérêts d'emprunt à fait l'objet d'une activation.

Depuis la mise en service du Grand Stade, les intérêts d'emprunts sont directement comptabilisés en charge (pour un montant de 8 262 K€ au 31 décembre 2016 (cf. note 7.2).

Il est rappelé que les OSRANE ne génèrent pas de charges financières, le coupon étant rémunéré sous forme d'actions OL Groupe, livrées au moment du remboursement.

Note 9.7 : Engagements liés au financement de l'exploitation du Groupe

Lignes de crédit, engagements de cautions et covenants

Contrat syndiqué de 34 M€

OL Groupe dispose de moyens de financement par l'intermédiaire d'un contrat de crédit syndiqué conclu avec ses partenaires bancaires le 27 juin 2014.

Celui-ci porte sur un montant global de 34 M€, à un taux correspondant à l'Euribor de l'échéance du tirage + une marge négociée, et comporte des engagements usuels à ce type de contrats, des clauses en matière d'exigibilité anticipée, ainsi que des covenants, notamment :

(en K€)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	31/12/16	30/06/16
Conventions bancaires, montant disponible	34 000			34 000	34 000
Dont utilisés sous forme de tirages	27 000			27 000	26 000

Dans le cadre du financement de ses activités, une nouvelle ligne de financement a été signée le 21 juin 2016 entre Foncière de Montout et cinq banques (LCL, Crédit Agricole, CIC, Banque Populaire et Caisse d'Epargne Rhône-Alpes). Elle se monte à 4 M€, pour une durée d'un an prorogeable tous les ans après accord des banques jusqu'à échéance du miniperm (2020). Au 31 décembre 2016, aucun tirage n'était en cours.

(en K€)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	31/12/16	30/06/16
Cession de créances Dailly à titre de garantie dans le cadre du contrat de Crédit Syndiqué (1)	20 744			20 744	24 084
Total	20 744	0	0	20 744	24 084

- (1) Cession de créance Dailly à titre de garantie : dans le cadre du crédit syndiqué conclu le 27 juin 2014, OL SAS doit à tout moment garantir les crédits utilisés (au titre de tirages et/ou d'émission de cautions bancaires) par le biais de cession de créances professionnelles Dailly représentant 50 % des crédits reçus. À ce titre, le Groupe a cédé, au 31 décembre 2016, un montant total de créances de 20,7 M€ (24,1 M€ au 30 juin 2016) dont le détail de l'utilisation est présenté ci-dessous. Un solde cédé de 7,2 M€ (11,1 M€ au 30 juin 2016) n'a pas été utilisé, ni dans le cadre de tirage ni de caution joueur, au 31 décembre 2016.

en K€	Montant créance cédée	Utilisation (tirage / caution)
Montant des créances Dailly cédées au 31/12/16	20 744	
"Droit ouvert" à tirage et/ou caution		41 488
Dont utilisation des créances cédées pour tirage	13 500	27 000
Dont utilisation des créances cédées pour caution	-	
Dont créance cédée non utilisée ("droit à tirage")	7 244	

Covenants

• Le Groupe doit maintenir les ratios financiers suivants :

- Endettement net ajusté (calculé hors actifs et passifs financiers sur la filiale Foncière du Montout) sur fonds propres inférieur à 1,
- Endettement ajusté (cf. note 9.5) sur Excédent Brut d'Exploitation (hors EBE contributif de la filiale Foncière du Montout) inférieur à 2,5.

Les covenants sont respectés aux dates de clôture.

• Le Groupe doit informer la banque de tout événement de nature à avoir un effet défavorable sur l'activité, le patrimoine ou la situation économique et financière d'OL Groupe et de ses filiales.

Il n'y a pas d'autres engagements de cautions, toutes les cautions données dans le cadre des acquisitions de joueurs étant regroupées au sein du crédit syndiqué.

Autres engagements donnés dans le cadre du financement du Groupe

Emprunt bancaire de 3 M€

Dans le cadre du financement de ses activités, OL Groupe a contracté auprès de l'établissement financier BPI, au cours de l'exercice 2013/2014, un emprunt d'un montant nominal de 3 M€, d'une maturité de 7 ans, et dont la première échéance de remboursement est intervenue au 01 juillet 2016. Cet emprunt est assorti d'une retenue de garantie de 150 K€.

Dettes Garanties par des Hypothèques

(en K€)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	31/12/16	30/06/16
Dettes garanties par des hypothèques (1)	994	4 825	4 724	10 544	5 492

(1) Les dettes garanties par des hypothèques relatives à la construction d'ol Store, du Groupama OL Academy et du Groupama OL Training Center sont garanties à hauteur de 11 M€. Ces garanties ont été prises sous la forme d'hypothèques auprès du Crédit Lyonnais, de la Banque Rhône-Alpes et de Groupama.

Cession de la créance de *carry-back* pour un montant nominal de 25 M€

La créance de *carry-back* détenue par la Société a été financée le 27 mars 2012 par voie de cession escompte sans recours à un établissement bancaire. L'essentiel des risques et avantages liés à cette créance (inclus le risque de non recouvrement ou de retard de recouvrement) a ainsi été transféré au cessionnaire.

Au 30 juin 2015, une réserve de garantie pour un montant de 2,6 M€ a été conservée par le cessionnaire et figurait au poste « Autres actifs courants » du bilan.

La première échéance de 2,4 M€ a été versée par le cessionnaire en février 2016. La dernière échéance de cette créance (0,3 M€) est au 31 mars 2017. Un montant de 0,3 M€ reste donc au poste « autres actifs courants » du bilan au 31 décembre 2016.

Note 10 : Impôts sur les résultats

Note 10.1 : Ventilation de l'impôt et preuve d'impôts

Ventilation de l'impôt

(en K€)	1er semestre 2016/17	1er semestre 2015/16
Impôt exigible	177	-5 230
Impositions différées	289	-5 154
Impôt sur les bénéfices	466	-10 384

Preuve d'impôt

(en K€)	1er semestre 2016/17	%	1er semestre 2015/16	%
Résultat brut avant impôts	-2 570		30 017	
Impôt au taux de droit commun	885	-34,43%	-10 335	-34,43%
Effet des différences permanentes	-103	4,01%	-90	-0,30%
Crédits d'impôts	106	-4,14%	-32	-0,11%
Effet taux	-888	34,54%		
Actif d'impôt non constaté sur pertes reportées	0	0,00%	0	0,00%
Divers	466	-18,12%	73	0,24%
Impôt sur les bénéfices	466	-18,13%	-10 384	-34,59%

Au 31 décembre 2016, les déficits dégagés sur la période par le groupe d'intégration fiscale ont fait l'objet d'une activation d'impôt différé à hauteur de 0,5 M€.

Au 30 juin 2016, le groupe étant bénéficiaire et le groupe n'ayant pas consommé la totalité des impôts différés activés, le total des actifs d'impôts différés sur les déficits non comptabilisés s'élevait à 27,9 M€.

La loi de finances pour 2017 adoptée le 20 décembre 2016 prévoit une baisse progressive du taux de l'impôt sur les sociétés de 33,33% à 28%. Au 31 décembre 2016, les actifs et passifs d'impôt différé ont été évalués au taux qui sera applicable au moment de leur dénouement. Cette variation du taux d'impôt a un effet défavorable de -0,9 M€ sur le résultat de la période.

Note 10.2 : Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés correspondant aux différences temporaires existant entre les bases fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable à l'exception des *goodwills*.

Les actifs d'impôts différés sont reconnus quand leur recouvrabilité future apparaît probable. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein d'une même entité fiscale : société, groupe fiscal. Les impôts différés, calculés sur des éléments imputés en autres éléments du résultat global, sont comptabilisés en capitaux propres. Les actifs et passifs d'impôts différés sont présentés en non courants.

Les impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables sont comptabilisés lorsqu'il est probable qu'ils pourront être imputés sur des résultats futurs ou des impôts différés passifs, ou en tenant compte d'opportunités fiscales. Les résultats futurs sont pris en compte sur la base des prévisions les plus récentes établies par la Direction, dans la limite de 5 années.

Ils tiennent compte des modifications du mécanisme de report en avant des déficits mis en place par la Loi de Finance pour 2013.

Les prévisions de résultat ont été établies selon les mêmes principes que ceux énoncés au niveau des tests de dépréciation en notes 5.3, 7.1 et 7.2.

La ventilation des impôts différés actifs et passifs par nature s'analyse comme suit :

(en K€)	30/06/16	Impacts résultat	Impacts réserves	31/12/16
Impôts différés sur déficits (1)	2 623	454		3 077
Impôts différés liés aux contrats joueurs	-612	-274		-886
Autres impôts différés actifs (2)	7 799	109	-144	7 764
Impôts différés actifs	9 808	289	-144	9 953
Impôts différés passifs	0			0
Montants Nets	9 808	289	-144	9 953

- (1) Les impôts différés actifs concernent en partie les déficits fiscaux des sociétés constituant le groupe fiscal OL Groupe. Ils sont activés sur une base prudente lorsqu'il est probable qu'ils pourront être imputés sur des résultats futurs ou des impôts différés passifs, ou en tenant compte d'opportunités fiscales. Les résultats futurs sont pris en compte sur la base des dernières prévisions établies par la Direction, dans la limite de 5 années.

Le total des actifs d'impôts différés non comptabilisés s'élève au 31 décembre 2016 à 27,9 M€.

- (2) Les impôts différés constatés directement en autres éléments du résultat global sont liés à la comptabilisation de l'impact *market to market* des instruments de couverture mis en place sur les financements du projet Grand Stade, ainsi qu'aux écarts actuariels sur les indemnités de départ en retraite. Le solde est principalement composé de la différence temporaire liée à l'annulation dans les comptes consolidés du produit de subvention d'investissement liée à la construction du Grand Stade de 20 M€ comptabilisé dans la filiale Foncière du Montout (impact de 5,6 M€ au 31 décembre 2016 et de 6,8 M€ au 30 juin 2016).

Note 11 : Capitaux propres

Le tableau de variations des capitaux propres est présenté dans la première partie : États financiers.

Note 11.1 : Capital Social

Le capital social est composé d'actions ordinaires et a évolué ainsi que détaillé ci-dessous.

La Société n'est soumise à aucune exigence réglementaire en matière de capital. Certains ratios financiers demandés par les banques peuvent prendre en compte les fonds propres. La Direction de la Société n'a pas défini de politique et de gestion spécifique du capital. La Société privilégie à ce jour le financement de son développement par fonds propres et endettement externe.

La Société inclut, pour le suivi de ses capitaux propres, l'ensemble des composantes de capitaux propres et n'assimile pas de passifs financiers à des fonds propres (cf. note 9.3).

Au 31 décembre 2016, le capital d'OL Groupe est constitué de 49 996 758 actions de valeur nominale égale à 1,52 €, soit un total de 75 995 072,16 €

Pour rappel, au 30 juin 2016, le capital d'OL Groupe était constitué de 46 359 410 actions de valeur nominale égale à 1,52 €, soit un total de 70 466 303,20 €

(en K€)	31/12/16	30/06/16
Nombre d'actions	49 996 758	46 359 410
Valeur nominale en €	1,52	1,52
Capital social	75 995	70 466

	Nombre d'actions	Nominal en euros	Capital en K€	Primes
Au 30/06/16	46 359 410	1,52	70 466	103 350
Mouvements	3 637 348	1,52	5 529	5 906
Au 31/12/16	49 996 758	1,52	75 995	109 256

Les mouvements correspondent à l'augmentation de capital pour 3 637 348 actions sont liés :

- Aux remboursements d'OSRANE sur la période : 13 648 actions nouvelles,
- A l'attribution d'actions dans le cadre du Plan d'Actions Gratuites : 135 554 actions nouvelles,
- A la souscription de la première tranche d'actions nouvelles réservées à IDG European Sports Investment LTD : 3 488 146 actions nouvelles pour un montant de 5 M€ nets de frais d'émission nets d'IS (les frais se sont élevés à 161 K€ nets d'IS).

Chaque action donne droit à une voix. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis au moins deux ans au nom du même actionnaire.

Titres d'autocontrôle

Le Groupe met en œuvre une politique de rachat de ses propres actions conformément au mandat donné au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale des actionnaires. Le programme de rachat d'actions a pour principal objectif l'animation du titre Olympique Lyonnais Groupe dans le cadre d'un contrat de liquidité. Ce contrat comprend des titres OL Groupe, des placements en SICAV et des disponibilités.

Les titres auto-détenus dans le cadre du contrat sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition.

Les sommes correspondant aux espèces et autres titres compris dans le contrat de liquidité sont enregistrées en autres actifs financiers. Les produits et charges liés aux titres d'auto-contrôle (résultat de cession, dépréciation...) ne transitent pas par le compte de résultat, mais sont directement imputés sur les capitaux propres pour leur montant net d'impôt.

Réserves

Elles sont ventilées comme suit :

(en K€)	31/12/16	30/06/16
Réserves légales	2 294	2 180
Réserves réglementées	37	37
Autres réserves	130	130
Report à nouveau	29 426	27 262
Total réserves sociales	31 887	29 609
Réserves liées au paiement en action	-2 697	-334
Autres réserves groupe	-138 398	-148 630
Total réserves	-109 208	-119 354

Autres fonds propres

Le poste « Autres fonds propres » est composé des éléments suivants :

(en K€)	31/12/16	30/06/16
OSRANE (1)	96 024	77 956
Total autres fonds propres	96 024	77 956

(1) Le produit d'émission des OSRANE était d'un montant brut de 80,2 M€, et de 78,1 M€ net de frais d'émission au 30 juin 2014 (Cf. note 9.3). L'OSRANE étant intégralement dénouable sous forme d'actions OL Groupe (y compris la part rémunération), cela justifie son traitement en tant que fonds propres.

Le solde est présenté ici après les quelques remboursements déjà observés au cours des exercices précédents, en 2016/17 et après l'émission de 60 063 nouvelles OSRANE pour un montant de 18 M€ correspondant à la première tranche réservée à IDG European Sports Investment LTD, nets de frais (les frais se sont élevés à 253 K€ nets d'IS).

Notes sur les relations avec les parties liées

Le Groupe est consolidé par mise en équivalence dans le Groupe ICMI (52, Quai Paul Sédallian - 69009 Lyon) et dans le Groupe Pathé (2, rue Lamennais – 75008 Paris). Le détail des relations entre le Groupe et les sociétés ICMI, Pathé, leurs filiales et les autres parties liées est le suivant :

(en K€)	31/12/16	30/06/16
Créances		
Créances d'exploitation (valeurs brutes)	128	139
Total	128	139
Dettes		
Dettes d'exploitation		189
Dettes financières	93 039	90 346
Total	93 039	90 535

(en K€)	31/12/16	30/06/16
Charges d'exploitation		
Redevances de Direction Générale	300	600
Autres charges externes	254	233
Charges financières	2 694	7 240
Total	3 248	8 073
Produits d'exploitation		
Refacturations	61	706
Total	61	706

Il est rappelé qu'au terme de l'émission des OSRANE intervenue en août 2013, sur les 802 502 obligations d'une valeur nominale unitaire de 100 €, ICMI et Pathé ont initialement souscrit respectivement à un nombre total de 328 053 obligations et 421 782 obligations. Au 31 décembre 2016, le nombre d'obligations détenu par ICMI s'élève à 327 138 (327 138 au 30/06/2016) et par Pathé à 336 782 (336 847 au 30/06/2016).

Note 11.2 : Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, le résultat net par action non dilué est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions, en tenant compte des variations de la période et des actions auto-détenues à la date d'arrêté de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat part du Groupe retraité par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives (OSRANE).

	31/12/16	31/12/15
Nombre d'actions à la fin de la période	49 996 758	46 359 273
Nombre moyen d'actions	46 888 596	46 359 273
Nombre d'actions auto détenues à la fin de la période	300 049	424 207
Nombre proratisé d'actions à émettre (OSRANE)	61 693 243	55 151 967
Résultat consolidé		
Résultat net part du groupe (en M€)	-2,33	19,70
Résultat net part du groupe dilué (en M€)	-2,33	20,00
Résultat net part du groupe par action (en €)	-0,05	0,43
Résultat net part du groupe dilué par action (en €)	-0,02	0,20
Dividende net		
Montant net global (en M€)		
Montant net action (en €)		

Note 12 : Politique de gestion des risques

Note 12.1 : Politique de gestion des risques

Dans le cadre de son activité, le Groupe n'est pas exposé de manière significative aux risques de change.

Note 12.2 : Risques de liquidité

Le Groupe, au travers de la filiale Olympique Lyonnais SAS, a signé le 27 juin 2014 la mise en place d'une ligne de crédit syndiqué d'exploitation d'un montant total de 34 M€ avec pour échéance finale le 30 septembre 2017. Cet accord a été conclu avec Crédit Lyonnais en qualité de coordinateur, Lyonnaise de Banque en qualité de co-coordinateur, Crédit Lyonnais, Groupe Crédit Mutuel-CIC (représenté par Banque européenne du Crédit Mutuel et Lyonnaise de Banque) en qualité d'arrangeurs. Le pool bancaire regroupe 10 établissements en qualité de prêteurs : Crédit Lyonnais, Lyonnaise de Banque, Banque européenne du Crédit Mutuel, BNP Paribas, Banque Populaire Loire et Lyonnais, Caisse d'Épargne Rhône-Alpes, HSBC France, Natixis, Société Générale et Groupama Banque.

Par ailleurs, la société a obtenu de ses banques partenaires l'accord à l'unanimité, signé en date du 14 décembre 2016, de maintenir le plafond de cette ligne à 34M€ jusqu'à sa date d'échéance finale le 30 septembre 2017. Pour rappel, selon les termes du contrat il était précédemment prévu que ce plafond soit ramené à 25 M€ à compter du 9 janvier 2017.

Par ailleurs, OL Groupe a annoncé le 12 août 2016 le projet d'entrée au capital du fonds d'investissement chinois IDG Capital Partners, à hauteur de 20 % pour un montant total de 100 M€. Sous réserve de la réalisation de l'opération, OL Groupe prévoit d'affecter une part substantielle des fonds levés à la réduction de sa dette, entraînant une baisse corrélative des frais financiers, permettant d'envisager le refinancement global des dettes subsistantes. Il est de plus précisé que la première tranche de l'entrée au capital d'IDG Capital Partners a été réalisée le 23 décembre 2016 pour un montant de 30 M€.

Bien que le passif courant (159 M€) soit légèrement supérieur à l'actif courant (154 M€) au 31 décembre 2016, aucune information détaillée n'est communiquée sur les échéances inférieures à 1 an compte tenu de la seconde tranche attendue de l'entrée au capital d'IDG European Sports Investment Limited.

Note 12.3 : Risque de crédit financier

Ce risque comprend principalement les opérations relatives aux placements de trésorerie.

Les placements sont réalisés et encadrés par la Direction Financière avec l'objectif de limiter au maximum le risque.

Les placements du Groupe sont constitués de Valeurs Mobilières de Placement (VMP) comprenant des SICAV et FCP monétaires régulières et cessibles à tout moment et comptes sur livret rémunéré.

Le Groupe effectue ses transactions financières (lignes de crédit, placements, etc.) avec des banques de premier rang et veille à diversifier l'attribution de ses transactions financières sur l'ensemble de ses partenaires afin de limiter le risque de contrepartie.

Le rendement des placements sur les supports monétaires étant actuellement nul ou négatif compte tenu des conditions actuelles des taux des marchés financiers, le groupe ne dispose d'aucun placement court terme (type VMP) au 31 décembre 2016.

Note 12.4 : Les contrats de crédits

Contrat de crédit de financement de l'activité

1) Stade

Le coût total du projet du Grand Stade, porté par la Foncière du Montout, détenue à 100 % par Olympique Lyonnais Groupe, s'est élevé à environ 410 M€, comprenant le coût de construction, les frais de Maîtrise d'Ouvrage, l'acquisition du foncier, l'aménagement, la décoration intérieure, les études, les honoraires et coûts de financement.

Afin de couvrir un besoin de financement initial de 405 M€ de la Foncière du Montout, un financement structuré élaboré a été mis en place au cours de l'été 2013.

• 135 M€ de fonds propres de la Foncière du Montout provenant :

(i) d'une incorporation dans le capital de la société Foncière du Montout du compte courant d'OL Groupe dans les livres de la Foncière du Montout, à hauteur de 50 M€, en date du 6 septembre 2013. Le montant incorporé du compte courant a permis le financement de l'acquisition des terrains, des terrassements, ainsi que celui des études de projets jusqu'à la date de finalisation du financement ;

(ii) d'une augmentation de capital en espèces de 65 M€ de la Foncière du Montout souscrite par OL Groupe, en date du 6 septembre 2013, par utilisation d'une partie du produit de l'émission par OL Groupe d'Obligations Subordonnées Remboursables en Actions Nouvelles ou Existantes (OSRANE) d'un montant de 80,2 M€ bruts, soit 78,1 M€ nets ; et

(iii) de la subvention du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) de 20 M€. Cette subvention attribuée au Groupe Olympique Lyonnais s'intègre dans le cadre du financement des équipements sportifs de l'UEFA-Euro 2016 et a fait l'objet de la délibération n°2012-13 du Conseil d'Administration du CNDS le 22 mars 2012 afin de participer au financement du projet du Grand Stade. Le produit de 20 M€ a été comptabilisé, dans les comptes de la Foncière du Montout, au cours de l'exercice clos le 30 juin 2012.

• 136,5 M€ correspondent à un financement bancaire senior à taux variable de type « mini-perm », signé le 26 juillet 2013 ; en sus, le décalage de remboursement de la TVA par le Trésor Public à la Foncière du Montout a été financé pendant la phase de construction par une facilité de crédit TVA de 10 M€. Au 31 décembre 2016, le tirage sur le crédit mini perm cumulé s'établit à 134,4 M€ alors que le crédit de TVA a été remboursé en totalité et annulé. Le financement de type « mini-perm » porte sur une durée de 7 ans, remboursable *in fine* ; il comporte aussi sur une base semestrielle, en présence d'excès de trésorerie disponible, une obligation de remboursement anticipé partiel à compter du 30 septembre 2016, sur la base (i) d'un pourcentage évolutif des excès de trésorerie disponible, (ii) d'un solde de trésorerie disponible après paiement ou mise en réserve des intérêts obligataires. Les intérêts étaient payés mensuellement pendant la phase de construction, et sont payés sur une base semestrielle depuis la mise en service du stade.

Le crédit « mini-perm » est encadré par trois types de ratios, (i) un ratio de désendettement du crédit « mini-perm » calculé semestriellement, (ii) un ratio de couverture du service de la dette calculé semestriellement sur 12 mois glissant, avec un seuil de 1,75 pour le ratio historique et de 1,90 pour le ratio prévisionnel, et (iii) un « *Loan Life Cover Ratio* » (LLCR) (Rapport entre la valeur actualisée au taux de la dette des flux de trésorerie futurs + les sommes disponibles sur le compte réserve / l'encours de la dette et des intérêts) calculé sur 20 ans, 18 mois avant la date de refinancement du crédit « mini-perm », avec un seuil de 1,50.

Un ensemble de sûretés est accordé aux prêteurs seniors au titre du crédit « mini-perm », incluant notamment une hypothèque de premier rang sur le stade, les terrains sur lesquels le stade est construit, 1 600 places de parkings souterrains, les terrains correspondant à 3 500 places de parkings extérieurs et les terrains permettant d'accéder au stade, un nantissement des actions détenues par OL Groupe dans le capital social de la Foncière du Montout, un nantissement des comptes bancaires de la Foncière du Montout (sauf exceptions), ainsi que diverses cessions de créances détenues par la Foncière du Montout sur différents créanciers parmi lesquels la société OL SAS, filiale à 100 % d'OL Groupe, qui est liée à la Foncière du Montout par une convention de mise à disposition du Grand Stade.

• 112 M€ correspondent à la souscription d'émissions obligataires subordonnées à taux fixe de la Foncière du Montout se décomposant de la manière suivante :

- 80 M€ correspondent à la souscription de deux émissions d'obligations subordonnées de la Foncière du Montout, chacune d'un montant de 40 M€, par SOC 55, une filiale de VINCI SA (les « Obligations VINCI ») intervenues respectivement le 28 février 2014 et le 1^{er} septembre 2014. Ces deux émissions ont été assimilées en un seul et même emprunt obligataire. Concomitamment à la date de la première émission obligataire du 28 février 2014, la Foncière du Montout a émis deux actions de préférence, souscrites par SOC 55, qui octroyaient à celle-ci un certain nombre de droits dans le gouvernement d'entreprise de la Foncière du Montout. Ces droits ne pouvaient devenir effectifs que dans les cas où les garanties consenties à SOC 55 ne joueraient pas. De plus, SOC 55 bénéficiait notamment, d'une part, d'une garantie de remboursement par la Métropole de Lyon à hauteur de 40 M€ du principal, et, d'autre part, d'une promesse d'achat octroyée par Pathé assurant à SOC 55 de recevoir, en cas de défaut de la Foncière du Montout, un montant égal à 40 M€ en principal d'obligations augmenté des intérêts relatifs aux Obligations VINCI non payés à bonne date, ainsi, en cas d'exercice de la promesse d'achat susvisée avant la date d'échéance, qu'une prime de remboursement anticipé.

Des bons de souscriptions d'actions de la Foncière du Montout ont été attribués gratuitement à la date de la première émission obligataire, soit le 28 février 2014, à la Métropole de Lyon, à Pathé ainsi qu'à SOC 55 en couverture de leurs engagements respectifs.

Au cours de l'exercice 2015/2016, Pathé a procédé au rachat de l'intégralité des Obligations Vinci en vertu de la promesse de vente dont Pathé bénéficiait. Ce rachat a eu lieu en décembre 2015 pour une première tranche de 40 M€ et en mai 2016 pour une deuxième tranche de 40 M€.

Ainsi, toutes les sûretés dont bénéficiaient SOC 55 et la Métropole de Lyon au titre des Obligations Vinci étaient devenues inexécutables au 31 décembre 2016. Toutefois la levée de ces engagements n'était pas formalisée juridiquement au 31 décembre 2016 (la formalisation devrait aboutir au cours du 1^{er} semestre 2017).

Ainsi, dans l'hypothèse où le capital de Foncière du Montout avant exercice des bons est identique à celui existant à la date des présentes, et :

- En cas d'exercice par Pathé seul à hauteur de sa créance maximale sur Foncière du Montout, les bons de souscription d'actions de la Foncière du Montout permettraient à Pathé d'avoir accès à un nombre d'actions représentant 53,90 % du capital dilué de la Foncière du Montout. Le solde des actions de la Foncière du Montout représentant 46,10 % du capital dilué de celle-ci, serait détenu par OL Groupe.

- 32 M€ correspondent à la souscription de trois émissions d'obligations subordonnées de la Foncière du Montout par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) (les « Obligations CDC »). Les deux premières souscriptions sont intervenues le 28 février 2014 et le 1^{er} septembre 2014 pour 11 M€ chacune. La troisième et dernière souscription est intervenue le 15 juin 2015 pour 10 M€. Ces trois émissions ont été assimilées en un seul et même emprunt obligataire.

Les Obligations CDC sont notamment garanties par, (i) une garantie hypothécaire de premier rang et sans concours sur le terrain du centre d'entraînement (non inclus dans l'assiette des sûretés accordées aux prêteurs seniors), (ii) une garantie hypothécaire de troisième rang sur le stade, les terrains sur lesquels le stade sera construit, 1 600 places de parking souterrain, les terrains correspondant à 3 500 places de parkings extérieurs et les terrains permettant d'accéder au stade, (iii) des nantissements de comptes bancaires, et (iv) un nantissement sur les actions de la Foncière du Montout. Il est à noter que les nantissements portant sur la totalité des parts de la SCI Megastore détenues par OL Groupe et des parts de la SCI Olympique Lyonnais détenues par l'Association Olympique Lyonnais qui avaient initialement été données en garantie des Obligations CDC ont fait l'objet d'une main levée dans le courant de l'exercice 2015/2016. Concomitamment à la date de la première émission obligataire du 28 février 2014, la Foncière du Montout a émis une action de préférence, souscrite par CDC, octroyant à celle-ci un certain nombre de droits dans le gouvernement d'entreprise de la Foncière du Montout. L'activation de ces droits serait liée à la survenance de cas d'exigibilité anticipée de ces Obligations (et en l'absence de déclaration d'exigibilité anticipée des Obligations CDC). Ces droits ont vocation à disparaître lors du désintéressement de CDC au titre de la créance obligataire concernée.

Les Obligations VINCI et CDC ont une durée de 109 mois à compter de la date de première émission des obligations. Les intérêts seront payables annuellement à compter du 31 mars 2017.

La souscription de ces obligations est intervenue après utilisation, ou engagement d'utilisation, par la Foncière du Montout de la totalité des fonds propres « espèces » disponibles dans les livres de la Foncière du Montout.

- 8 M€ ont été obtenus grâce à une location financière de divers équipements, incluant notamment les systèmes d'information du Grand Stade, contracté par la Foncière du Montout auprès de France Telecom Lease sur une durée de 90 mois maximum à compter de la date d'acquisition des premiers équipements.

- 13,5 M€ devaient être générés par les revenus d'exploitation de la Foncière du Montout pendant la période de construction du stade. Ces revenus s'étant élevés à 3,9 M€, le solde a été financé par un prêt d'actionnaire d'OL Groupe initial de 9,6 M€ et dont le solde s'élève, au 31 décembre 2016, à 6,5 M€ (suite à un remboursement de 3,1 M€ intervenu en décembre 2016).

L'exécution des engagements des prêteurs au titre du contrat relatif aux financements bancaires et des obligations mentionnés ci-dessus était subordonnée à la satisfaction de conditions suspensives usuelles pour ce type de financement. Les contrats relatifs aux obligations et les conventions de crédit contiennent des engagements de la Foncière du Montout et des cas d'exigibilité anticipée, lesquels sont usuels pour ce type de financement. Ceux-ci concernent notamment des limitations en matière d'endettement supplémentaire et de distribution de dividendes, des clauses de défauts croisés, ou encore de stabilité de l'actionnariat de la société Foncière du Montout et d'OL Groupe.

Afin de réduire son exposition au risque de taux d'intérêt sur le financement bancaire senior de type « mini-perm », Foncière du Montout a mis en place un programme de couverture à départ différé via la conclusion de contrats d'échange de taux d'intérêt (*swaps*) et d'option d'achat de taux d'intérêt (*caps*), négociés de gré à gré avec des contreparties bancaires de premier plan. Ce programme de couverture porte sur un montant nominal moyen d'environ 95 M€.

Sur la base de l'ensemble des financements bancaires et obligataires, qui s'élèvent à 246,4 M€, la Foncière du Montout bénéficie d'un taux annuel moyen de financement au 31 décembre 2016, de l'ordre de 6,5 %.

2) Centre d'entraînement et centre de formation

Le coût total de construction des nouveaux centres d'entraînement et de formation est estimé à 28 M€.

Le besoin de financement lié à ces investissements a été couvert par :

- Un contrat de crédit bancaire signé par OL Groupe et OL Association le 12 juin 2015 avec Groupama Banque pour un montant global de 14 M€ et une durée de 10 ans. Les tirages cumulés sur ces crédits s'élevaient au 31 décembre 2016 à 10,3 M€.

Il est à noter que ce contrat de crédit est encadré par un ratio de couverture (rapport entre la valeur des actifs donnés en garantie des crédits et l'encours du crédit) calculé annuellement avec un seuil de 90 %.

- Deux leasings pour un montant cumulé de 3,6 M€
- Un apport en fonds propres d'environ 10,4 M€
- Une subvention d'investissement de 1,8 M€

Note 12.5 : Risque de crédit commercial

Le risque de crédit au 31 décembre 2016 n'a subi aucune variation significative depuis le 30 juin 2016.

Il n'existe pas de créances échues significatives non dépréciées.

Note 12.6 : Risques de marché

Risques de taux

Le Groupe dispose de moyens de financement sans risque et à très faible volatilité portant intérêt sur la base du taux Euribor, et place sa trésorerie disponible sur des supports de placement rémunérés sur la base des taux variables à court terme (EONIA et Euribor). Dans ce contexte, le Groupe est assujéti à l'évolution des taux variables et en appréhende le risque de façon régulière.

La gestion quotidienne de la trésorerie du Groupe est assurée par la Direction Financière en utilisant un système d'information intégré. Un reporting hebdomadaire de la situation nette de la trésorerie est établi et permet de suivre l'évolution de l'endettement et de la trésorerie placée.

Mise en place d'instrument de couverture sur le projet Grand Stade

Afin de réduire son exposition au risque de taux d'intérêt sur le crédit « mini perm », Foncière du Montout a souscrit un programme de couverture à départ différé via la conclusion de contrats d'échange de taux d'intérêt (*swaps*) ainsi que des contrats de garantie de taux plafond (CAP), négociés de gré à gré avec des contreparties bancaires de premier plan. Le programme porte sur un montant moyen de 95 M€.

Les tests ayant démontré l'efficacité de l'instrument, la variation de la valeur « *market to market* » a été comptabilisée dans les comptes du Groupe, dans le résultat global, pour un montant de 527 K€ au 31 décembre 2016 net d'impôt.

Note 12.7 : Risques liés au projet Grand Stade

Risques liés à la construction et au financement du Grand Stade

La mise en œuvre du projet du Parc Olympique Lyonnais a été un processus long et complexe. Toutes les autorisations administratives afférentes à la construction des différentes composantes du Parc Olympique Lyonnais (Grand Stade, Centre d'Entraînement professionnel masculin et féminin à Décines, Centre de Formation sur la commune de Meyzieu à proximité immédiate de Décines) ont été obtenues, et ne font plus l'objet de recours contentieux.

La construction du Grand Stade a été achevée le 8 janvier 2016, avec 3 semaines d'avance sur le planning prévisionnel. Les livraisons et mises en service du Centre d'Entraînement professionnel masculin, du Centre de Formation et du Centre d'Entraînement professionnel féminin sont quant à elles intervenues respectivement au mois de juillet 2016, août 2016 et septembre 2016.

Le Groupe n'anticipe donc plus de risque de retard dans la livraison de ces infrastructures, susceptibles d'affecter de manière significative ses perspectives à moyen terme.

Gestion des risques liés à la construction et au financement du Grand Stade

A la date des présentes, le financement structuré mis en place au cours de l'été 2013 afin de couvrir les besoins de financement du Grand Stade est intégralement mis en œuvre. Tous les fonds afférents ont donc été mis à la disposition de la Foncière du Montout, filiale d'Olympique Lyonnais Groupe portant le projet du Grand Stade, afin de permettre le paiement des coûts de construction.

En période d'exploitation, le crédit « mini-perm » de la Foncière du Montout (faisant parti du plan de financement évoqué ci-dessus) est encadré par trois types de ratios, (i) un ratio de désendettement du crédit « mini-perm » calculé semestriellement, (ii) un ratio de couverture du service de la dette calculé semestriellement sur 12 mois glissant, avec un seuil de 1,75 pour le ratio historique et de 1,90 pour le ratio prévisionnel, et (iii) un « Loan Life Cover Ratio » (LLCR) (Rapport entre la valeur actualisée au taux de la dette des flux de trésorerie futurs + les sommes disponibles sur le compte réserve / l'encours de la dette et des intérêts) calculé sur 20 ans, 18 mois avant la date de refinancement du crédit « mini-perm », avec un seuil de 1,50. Le non-respect de l'un de ces ratios pourrait entraîner l'exigibilité anticipée du crédit « mini-perm », ce qui serait susceptible d'affecter de manière significative les perspectives à moyen terme du Groupe.

Par ailleurs, l'encours sur le financement destiné à couvrir partiellement les investissements relatifs aux nouveaux Centre d'Entraînement et Centre de Formation signé par OL Groupe et OL Association le 12 juin 2015 avec Groupama Banque pour un montant global de 14 M€ et une durée de 10 ans, s'élevait au 31 décembre 2016 à 10,3 M€. Le montant restant disponible sur ce crédit sera utilisé dans le courant du premier semestre de l'exercice 2016/2017 afin de couvrir les paiements restants dus en lien avec l'investissement dans ces 2 infrastructures dont le montant total estimé s'élève à environ 28 M€.

Il est à noter que le contrat de crédit avec Groupama est encadré par un ratio de couverture (rapport entre la valeur des actifs donnés en garantie des crédits et l'encours du crédit) calculé annuellement avec un seuil de 90 %. Le non-respect de ce ratio pourrait entraîner l'exigibilité anticipée du crédit, ce qui serait susceptible d'affecter de manière significative les perspectives à moyen terme du Groupe.

Risques liés aux perspectives de revenus et de rentabilité du Grand Stade de l'Olympique Lyonnais

Les principaux revenus complémentaires liés à l'exploitation du Grand Stade sur le 1^{er} semestre de l'exercice 2016/2017 ont été constitués par :

- une augmentation significative des produits match day (billetterie Grand Public, VIP (y compris prestations), revenus de merchandising jour de match, commission catering, parking) qui sont passés de 0,8 M€ au 1^{er} semestre 2015/2016 (Gerland) à 1,7 M€ par match sur le 1^{er} semestre 2016/2017 (Parc OL), toutes compétitions confondues.
- des produits de partenariats complémentaires liés à la commercialisation de visibilité dans l'enceinte du Grand Stade et l'apport des loges 365
- des nouveaux produits liés aux activités hors jours de match OL dans l'enceinte du Grand Stade avec notamment l'organisation de la demi-finale de l'Euro 2016, le concert de Rihanna, un match de winter game de hockey sur glace de la ligue Magnus et plus de 150 événements BtoB (conventions, séminaires et événements Corporate).

Un éventuel aléa sportif et une moindre performance commerciale globale pourraient impacter défavorablement certains de ces nouveaux revenus, ce qui pourrait avoir un impact significatif défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe, étant précisé que la Société doit faire face aux nouvelles charges d'entretien-maintenance du Grand Stade ainsi qu'à des décaissements liés au remboursement de l'endettement lié au Grand Stade.

Gestion des risques liés aux perspectives de revenus et de rentabilité du Grand Stade de l'Olympique Lyonnais

La stratégie poursuivie de diversification des revenus liée à la mise en exploitation du Grand Stade devrait permettre de réduire l'impact d'éventuels aléas sportifs sur les résultats du Groupe, en liaison avec le développement de nouvelles ressources indépendantes des événements OL.

Note 13 : Evènements post clôture

- Acquisitions de joueurs :

Durant le mercato d'hiver 2017 le Groupe a procédé à l'acquisition suivante :

- Memphis Depay auprès du Club de Manchester United pour un montant de 19,1 M€ avec des *incentives* pour un montant maximum de 9,3 M€ (valorisation selon les normes IFRS).

- Mutations temporaires :

- D.Kalulu à Rennes pour la fin de saison 16/17,
 - O. Kemen à Ajaccio pour la fin de saison 16/17,
 - C. Grenier à l'AS Rome pour la fin de saison 16/17 avec option d'achat de 3,5 M€.
-
- Prolongation du contrat de Housseem Aouar pour une durée d'un an, jusqu'au 30 juin 2020.
 - Déclaration d'inaptitude à la pratique du football de Gueida Fofana le 18 janvier 2017.

Attestation du responsable du rapport financier semestriel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Le 22 février 2017

Jean-Michel AULAS
Président-Directeur Général

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle Période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE SA, relatifs à la période du 1er juillet au 31 décembre 2016, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I- CONCLUSION SUR LES COMPTES

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II- VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Villeurbanne et Lyon, le 22 février 2017

Les Commissaires aux Comptes

ORFIS BAKER TILLY

COGEPARC

Bruno GENEVOIS

Stéphane MICHOU



**CONTACT INVESTISSEURS
/ACTIONNAIRES**

dirfin@olympiquelyonnais.fr

Parc Olympique Lyonnais
10 avenue Simone Veil
CS 70712
69153 Décines cedex France
Tél : 04 81 07 55 00
421 577 495 RCS LYON